

**Le journal
d'Arlette
Laguiller**

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

**UNITÉ
OUVRIÈRE**
UNION COMMUNISTE (trotskyste)



Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 2325 - 22 février 2013 - Prix: 1 € - DOM: 1,50 €

**La viande
de cheval
ne tue pas,
le marché
capitaliste, si**

De Sarkozy p. 6
à Hollande

**L'austérité
contre les
travailleurs**

Mali p. 8

**La sale
guerre de
l'impérialisme
français**

Manifestons le 5 mars !

**Contre la « flexi-sécurité »
imposée par le MEDEF**

M 06189 - 2325 - F: 1,00 €



SOMMAIRE

Leur société

- p. 4 ■ Suicide d'un travailleur à Nantes
 - Le racket du surendettement
- p. 5 ■ Manif contre l'accord MEDEF-CFDT-CFTC-CGC
 - Les profits de Total à Sanofi
 - Valls, les sans-papiers et les Roms
- p. 6 ■ L'austérité à la sauce Hollande
 - La baisse de la dotation aux collectivités locales
 - La réforme Peillon des rythmes scolaires
- p. 7 ■ Amiante : une juge menacée de mutation à Clermont-Ferrand, non-lieu pour la société Amisol
 - Les agriculteurs victimes des pesticides
- p. 16 ■ Menace de taxe sur les allocations familiales
 - Spanghero : aux responsables de payer
 - Loiret : une grève des usagers des enlèvements d'ordures

Dans le monde

- p. 8/9 ■ Mali : Hollande et la sale guerre de l'impérialisme français
 - Cour pénale internationale : une parodie de justice
 - Hollande en affaires en Inde

Il y a 70 ans

- p. 10 ■ 2 février 1943 : la fin de la bataille de Stalingrad

Dans les entreprises

- p. 11 ■ PSA - Aulnay-sous-Bois : la grève continue
 - PSA-Poissy : coup de colère
 - Lear - Cergy : en grève
- p. 12 ■ JPM - Moulins
 - La Poste - Pornic (Loire-Atlantique)
 - La Poste - Paris-Bercy
 - Polyclinique Saint-Côme (Compiègne)
- p. 13 ■ Continental : les licenciements annulés
 - Sevelnord - Hordain (Nord)
- p. 14 ■ Eurocopter - Marignane
- p. 15 ■ Crédit agricole
 - Air France
 - RATP - Ligne 13

Farines animales, le retour

La Commission européenne vient d'autoriser de nouveau l'utilisation de farines de porc ou de volaille dans l'alimentation des poissons d'élevage. Elle projette d'étendre bientôt cette autorisation à l'alimentation des porcs et des volailles eux-mêmes.

L'utilisation des farines animales pour nourrir les ruminants avait été interdite en 1997, suite au scandale de la « vache folle » qui s'était soldé par plus de 190 000 vaches touchées par l'encéphalite spongiforme bovine (ESB) et 200 personnes atteintes de la maladie de Creutzfeldt-Jacob. Cette interdiction avait été étendue à l'alimentation de tous les animaux de consommation en 2001.

Pourquoi la Commission européenne juge-t-elle aujourd'hui légitime de lever cette interdiction ? Elle affirme avoir mis en place un système de contrôle des farines animales plus fiable qu'auparavant : celles-ci ne seraient désormais fabriquées qu'à partir de produits d'abattage propres à la consommation humaine et prélevés sur des animaux sains, alors qu'auparavant les farines comportaient divers sous-produits de carcasses.

Par ailleurs, elle juge que les farines de porc et de volaille pourraient être un substitut intéressant aux farines de poisson actuellement utilisées pour nourrir les poissons d'élevage carnassiers comme le thon et le saumon, dont la fabrication conduit à une surpêche des poissons-fourrage destinés à la nourriture, comme les anchois, les sardines, les maquereaux.

Enfin, elle précise qu'elle ne permettra pas le « cannibalisme » (comme l'alimentation des bovins par des farines de bovins, qui avait été à l'origine de l'épidémie d'ESB). Ainsi, les porcs ne devront consommer que des farines de volaille, et les volailles que des farines de porc. C'est évidemment là une vue de l'esprit, car qui ira contrôler dans chaque exploitation agricole le type de farine donné à chaque animal ? Au-delà des divers arguments avancés, la vraie raison du retournement de la Commission européenne est évidemment le lobbying particulièrement efficace des industriels fabriquant ces farines.

Se positionnant contre cette décision européenne, Guillaume Garot, le ministre français délégué à l'Agroalimentaire, a fort justement remarqué que celle-ci tombait mal... en plein scandale de la viande de cheval ! Il a ajouté qu'« il faudra la mettre en œuvre au plan français avec un véritable esprit de responsabilité de nos industriels ». Un esprit de responsabilité du même type que celui du patron de l'usine Spanghero quand il a fait passer de la viande de cheval pour de la viande de bœuf, plus chère, afin d'augmenter ses profits ?

Valérie FONTAINE

Fêtes régionales de Lutte Ouvrière



MAISONS-ALFORT

Samedi 23 février à partir de 19 heures

Salle du Moulin-Brûlé, 47, avenue Foch

19 h 45 : Allocution de Nathalie ARTHAUD, porte-parole de Lutte Ouvrière

SAINT-DENIS

Samedi 23 février à partir de 16 heures

Salle de la Légion-d'Honneur, 6, rue de la Légion-d'Honneur

17 h : Débat sur les luttes dans l'automobile avec des grévistes de PSA Aulnay

19 h : Allocution de Philippe JULIEN, technicien à PSA Aulnay, porte-parole de Lutte Ouvrière

Versez à la souscription de Lutte Ouvrière

Il faut qu'il y ait dans ce pays des militants, un parti qui continue à défendre les idées de lutte de classe et la perspective d'une transformation révolutionnaire de la société, en un mot les idées communistes. C'est le combat que veut mener Lutte Ouvrière, un combat qui nécessite beaucoup d'énergie militante, mais aussi bien sûr de l'argent.

Pour financer ses activités dans la période qui vient, Lutte Ouvrière ne peut compter que sur ses militants, ses sympathisants, sur tous ceux

qui partagent avec nous la conviction qu'il faut mettre fin à l'organisation sociale actuelle basée sur l'exploitation, le profit privé et la concurrence. C'est à eux que nous faisons appel aujourd'hui pour verser à notre souscription.

Merci d'adresser vos dons par chèque libellé à l'ordre de : **Association de financement du parti Lutte Ouvrière** en les envoyant à l'adresse suivante :

LUTTE OUVRIÈRE BP 233

75865 PARIS CEDEX 18

Merci aussi de nous indiquer

lisiblement vos nom, prénom et adresse, pour nous permettre l'envoi du reçu fiscal auquel ce don donnera droit.

En effet, les dons à un parti politique, plafonnés par la loi à 7 500 euros par an, donnent droit à une réduction d'impôt dans la proportion de 66 % de ce don et dans la limite de 20 % du revenu imposable. Ainsi un don de 300 euros donnera droit à une réduction d'impôts de 200 euros, à condition que l'impôt sur le revenu dépasse cette somme.

L'association de financement du parti Lutte Ouvrière a été agréée le 30 novembre 2009. Elle est seule habilitée à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7 500 euros par an. Tout don supérieur à 150 euros doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.

LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyiste)

membre de l'Union Communiste Internationaliste

L'Union Communiste trotskyste qui publie Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte Ouvrière est éditée par la société Éditions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone : 01 48 10 86 20 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1er janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 12 000 exemplaires. Impression : Rotos-Press Numeris, 36, boulevard Robert-Schumann 93190 Livry-Gargan. - Commission paritaire des publications n° 1014 C 85576.

Lutte Ouvrière c/o Editions d'Avron 6, rue Florian - 93500 Pantin. Lutte Ouvrière (Ile-de-France) c/o Editions d'Avron 155 Avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin. Téléphone : 01 48 10 86 20 - Télécopie : 01 48 10 86 26

SUR INTERNET

www.lutte-ouvriere.org

www.union-communiste.org

contact@lutte-ouvriere.org

Lutte Ouvrière

l'hebdomadaire

www.lutte-ouvriere-journal.org

Lutte Ouvrière

multimédia

(télé, radio, CLT)

www.lutte-ouvriere.org/multimedia

Lutte Ouvrière

audio

(version parlée de nos textes)

www.lutte-ouvriere-audio.org

La lettre d'information

hebdomadaire par e-mail

Abonnez-vous gratuitement

Adresser toute correspondance à :

LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18

ABONNEZ-VOUS ! à Lutte Ouvrière et Lutte de Classe

Nom :Prénom :

Adresse :

Code postal :Ville :

Ci-joint la somme de :

par chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière

ou virement postal : CCP 26 274 60 R PARIS

Tarif des abonnements	Lutte Ouvrière	Lutte de Classe
Destination :	6 mois	1 an
France, DOM-TOM	18 €	35 €
DOM-TOM avion	25 €	50 €
Europe, Afrique, Proche et Moyen-Orient	30 €	60 €
USA, Canada	35 €	70 €
Autre Amérique, Asie, Océanie	43 €	85 €

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande

La viande de cheval ne tue pas, le capitalisme si !

Tests ADN, Interpol, brigades policières: l'Union européenne a sonné le branle-bas de combat. Que cherche-t-elle? Les fortunes cachées qui échappent au fisc? Les spéculateurs qui jouent l'économie au casino? Non, il s'agit de débusquer de la viande de cheval dans les plats cuisinés.

La fraude est choquante. Qu'une entreprise remplace secrètement le bœuf par du cheval, moins cher, pour augmenter ses bénéfices, est inacceptable. Cette tromperie démontre que, même dans un secteur théoriquement très surveillé, les fraudes sont banales. Et on ne peut plus dire, comme le laissaient entendre certains, pétris de préjugés, que cela vient de Roumanie. La fraude est bien de chez nous, puisque c'est une entreprise française qui a fait valser les étiquettes.

Nous apprenons aussi, au passage, que la viande hachée est du « minerai », composé de « déchets de muscles, d'os, de collagène ». L'appât du gain est décidément peu ragoûtant... Que sont-ils prêts à nous faire avaler, pour leurs profits?

Pour comprendre ne serait-ce que le circuit de la viande, il a fallu une enquête policière, car l'affaire met en scène cinq pays, deux courtiers en viande, quatre entreprises et des produits vendus dans toute l'Europe via quelques grandes marques de plats cuisinés et plusieurs grands noms de la distribution. Et tout ce beau monde vit en prélevant sa part sur les travailleurs de la filière et sur les consommateurs, dans l'opacité la plus totale, couvert par le sacro-saint secret commercial.

Oui, le contrôle est nécessaire, et pas seulement sur l'étiquetage alimentaire! Le capitalisme et la recherche du profit font bien d'autres victimes, à une tout autre échelle et dans de tout autres domaines. Alors, il faut imposer un contrôle bien plus général, un contrôle à l'échelle de l'ensemble de la vie économique.

Ce contrôle doit être exercé par les travailleurs eux-mêmes et, pour qu'il puisse être effectif, il faut lever le secret des affaires. L'État peut déployer tous les appareils bureaucratiques qu'il veut, seuls les travailleurs peuvent au jour le jour assurer un contrôle efficace et tirer la sonnette d'alarme avant que le mal soit fait.

Mais pour cela, il faut que les travailleurs puissent rendre publiques les décisions dont ils sont témoins. Aujourd'hui, un salarié qui dénonce ce qui se passe dans son entreprise est certain de se retrouver à la

porte ou en justice. C'est pourquoi il faut supprimer le secret commercial et reconnaître aux travailleurs le droit de dire ce qu'ils savent de leur entreprise.

Plus qu'un droit au contrôle, il faudrait parler de devoir civique, car c'est la seule façon de dénoncer et d'empêcher les crimes patronaux. Et tous les crimes patronaux! Car si les scandales sanitaires, celui de la vache folle, du Mediator, sont unanimement dénoncés, il n'en va pas de même pour les crimes sociaux.

Les victimes sont pourtant bien réelles. Faut-il rappeler que, chaque jour, deux salariés meurent au travail dans le pays? On estime que 3000 à 5000 décès par an sont imputables à l'amiante: aucun responsable n'a été identifié et jugé à ce jour.

Licencier et condamner au chômage de plus en plus de travailleurs est aussi un crime social. Combien de travailleurs sont broyés par une vie de chômage et de galère, faite de petits boulots payés une misère? Combien sont brisés par l'exploitation?

Pour justifier leurs crimes, les dirigeants des grands groupes mentent de façon éhontée. Le PDG de PSA, celui d'ArcelorMittal, ont menti pendant des années. Aujourd'hui encore, ils cachent les vrais comptes de leur trust. Ils annoncent des pertes pour justifier des fermetures d'usines, mais la cote de leur groupe a monté à la Bourse, et on peut faire confiance aux actionnaires pour ne pas s'y tromper.

Les dirigeants de l'économie peuvent impunément maquiller leurs comptes et cacher les fortunes personnelles qu'ils retirent de l'exploitation.

Eh bien, là aussi il faut imposer un contrôle. Il y a bien des secrétaires, des techniciens, des comptables, des ingénieurs, révoltés par les agissements de leur direction qui sont contraires aux intérêts des salariés, de la population ou de l'environnement.

Supprimer le secret des affaires permettrait d'en finir avec le chantage patronal. Les travailleurs pourraient rendre publiques leurs informations, et ils sauraient à quoi s'en tenir. Ils pourraient anticiper et s'organiser face aux attaques patronales.

La question du contrôle doit concerner l'ensemble de l'économie, car il ne s'agit pas seulement de maîtriser ce que l'on met dans nos assiettes, mais de prendre la maîtrise de notre vie.

Renault: le maître-chanteur est déjà gavé

Communiqué de Lutte Ouvrière

Carlos Ghosn, le PDG de Renault, se moque du monde: il vient de proposer de reporter – pas même d'y renoncer – 30% de sa rémunération variable, soit 430 000 euros sur ses 11 millions de salaire annuel, afin de faire passer l'accord de compétitivité que vise Renault.

Depuis des mois, au nom d'une prétendue nécessaire « compétitivité », Renault essaie d'imposer à ses salariés en France un accord qui prévoit le blocage des salaires, la suppression de jusqu'à 21 jours de congés par an et une flexibilité et une mobilité accrues. En

fait de négociation, la direction exerce un véritable chantage à l'emploi. Elle explique qu'elle « pourrait s'engager à ne pas fermer d'usine en France », toute la menace tenant dans le conditionnel. Et en même temps elle prévoit 8000 suppressions d'emplois.

L'entreprise a annoncé avoir fait, en 2012, 1,74 milliard de profits. Si on ajoute 600 millions de cash flow supplémentaire, deux milliards de trésorerie en plus, un endettement de 300 millions qui se transforme en une créance de 1,2 milliard, c'est au total plus de cinq

milliards qu'a gagnés Renault en 2012. Les actionnaires toucheront 500 millions de dividendes au titre de 2012, soit plus que l'an passé. On comprend que l'action ait gagné 8% après l'annonce. Et la firme va bientôt bénéficier de l'allègement de cotisations promis par le gouvernement dans le cadre du « pacte de compétitivité ».

Alors, les travailleurs de Renault ont entièrement raison de refuser chacun des sacrifices qui leur sont demandés!

Nathalie ARTHAUD,
le 13 février

• CERCLE LÉON TROTSKY

La crise actuelle de l'économie capitaliste et ses origines

Vendredi 22 février à 20 h 30

Théâtre de la Mutualité

24, rue Saint-Victor – Paris 5^e

Métro: Maubert-Mutualité

Participation aux frais: 3 euros

• Nos lecteurs écrivent Ils profitent des chômeurs

Au lieu d'augmenter les effectifs du Pôle emploi, l'État a sous-traité le travail du service public à des entreprises qui sont des prestataires privés, dont beaucoup ne cherchent qu'à s'enrichir aux dépens de leurs employés, des chômeurs et des fonds publics, comme l'atteste ce témoignage d'un de leurs salariés.

« Chaque année, Pôle emploi sous-traite à des prestataires de services, sociétés ou associations de droit privé, l'accompagnement à l'emploi des chômeurs, qu'il n'est pas en mesure de traiter.

Les demandeurs d'emploi sont en droit de bénéficier auprès de ces prestataires d'un suivi dit « renforcé » sur une période de trois mois, au cours de laquelle ils alternent, une semaine sur deux, un entretien individuel et la participation à un atelier collectif.

Mais les moyens ne sont pas là quand les salariés, qui doivent les recevoir, ont un portefeuille de 100 à 260 demandeurs d'emploi et une semaine de travail de 35 heures.

Les directions de ces entreprises privées n'entendent pas donner ces moyens à leurs salariés et leur demandent seulement d'obtenir les signatures des chômeurs attestant de leur présence aux entretiens, afin de percevoir le paiement de la prestation par Pôle emploi. C'est aux conseillers de se débrouiller, et celui qui n'obtient pas un nombre suffisant de signatures est rapidement convoqué pour s'expliquer.

Pour faire face aux pressions de leur employeur, les conseillers réalisent des entretiens d'une demi-heure au lieu d'une heure, accueillent dans les ateliers collectifs un nombre plus important de chômeurs, sollicitent de leur part des signatures attestant d'entretiens qui n'ont jamais eu lieu... Et si, en fin de compte, les conseillers n'ont pas réussi à faire leur chiffre, ils sont poussés à faire du porte-à-porte le soir après leur journée de travail pour aller quêmer les signatures au domicile des chômeurs, ou encore à traiter leurs dossiers le week-end chez eux.

Tout ce jeu ne sert qu'à accroître le bénéfice de ces entreprises, qui n'ont que faire des conditions de travail de leurs salariés ou du sort des chômeurs. »

J. P. (Région parisienne)

• Suicide d'un travailleur à Nantes

Patrons coupables, gouvernement complice

Devant l'émotion suscitée par le suicide d'un chômeur en fin de droits qui s'est immolé par le feu devant une agence de Pôle emploi à Nantes, le 13 février, le Premier ministre Jean-Marc Ayrault et le ministre du Travail Michel Sapin se sont sentis obligés de faire le déplacement. Après quelques paroles de compassion, ils ont conclu que personne n'était responsable de la mort de ce chômeur.

Les employés de l'agence, prévenus des intentions de ce chômeur désespéré, ainsi que les policiers présents sur place, qui n'ont pas eu le temps d'intervenir, ne sont évidemment pas responsables. Mais on ne saurait en dire autant de l'institution, incapable de répondre aux demandes des chômeurs, ni d'un gouvernement qui s'accommode fort bien d'un système qui broie ainsi les hommes.

La fusion entre l'Anpe et les Assedic qui a abouti à la création de Pôle emploi en 2008 s'est traduite par la perte de 1 800 postes sur trois ans, et les 4 000 agents supplémentaires annoncés par Sapin ne sont en fait que des CDD transformés en CDI ou des redéploiements. Alors que chaque conseiller est censé suivre soixante chômeurs, la moyenne

serait d'environ le double et, dans certaines agences, le nombre de dossiers à traiter par personne peut atteindre plusieurs centaines par mois. Comment, dans ces conditions, les agents pourraient-ils avoir le temps simplement d'être humain en s'entretenant avec chaque chômeur qu'ils suivent? D'autant que la direction de Pôle emploi les pousse à faire du chiffre et à radier le maximum de chômeurs, et que le nombre de chômeurs explose.

Parmi eux, le nombre de chômeurs en fin de droits a bondi de 10 % en 2012, atteignant 98 000 à la fin de l'année. À ceux-là il ne reste que l'Allocation spécifique de solidarité ou le RSA, soit 470 euros mensuels au maximum pour une personne seule, qui ne leur permettent pas de vivre et qu'ils ne



touchent qu'après des semaines de démarches semées d'embûches. De quoi effectivement être poussé au désespoir, surtout lorsque Pôle emploi demande en plus le remboursement d'un trop-perçu, comme ce fut le cas à Nantes.

Quant au gouvernement, il n'est pas blanc comme neige, comme voudraient nous le faire croire les ministres. C'est lui qui décide du nombre de salariés affectés à Pôle emploi, qui

est une agence d'État, et il refuse d'embaucher les milliers de salariés qui seraient indispensables pour faire face à l'afflux de chômeurs et traiter chaque cas de façon humaine. C'est lui aussi qui décide du montant des allocations de chômage et à quel moment un chômeur n'y a plus droit et, là encore, il refuse de contraindre les patrons à payer pour les dégâts qu'ils commettent, afin de permettre à tout chômeur d'avoir de quoi

vivre en attendant de retrouver un travail. Mais par-dessus tout, il ne fait rien pour lutter contre le chômage et laisse les entreprises libres de licencier des milliers de travailleurs comme elles le veulent.

Si les patrons sont coupables d'acculer au désespoir des travailleurs qu'ils ont privés de leur emploi, le gouvernement, lui, est leur complice.

Marianne LAMIRAL

• Surendettement Quand les banquiers rackettent les pauvres

Une enquête de la Banque de France publiée le 18 février montre qu'entre 2010 et 2012 le nombre de dossiers traités par les commissions de surendettement, ultime recours des ménages étranglés par les banques, a augmenté de plus de 13 %, passant de 217 608 à 247 368.

La Banque de France note que les victimes du surendettement se recrutent de plus en plus parmi les personnes seules, les plus de 55 ans, les pré-retraités et retraités. Globalement, un quart des personnes ayant déposé un dossier de surendettement sont au chômage, et un quart en invalidité ou en congé de longue maladie.

Ce sont de plus en plus des dépenses de la vie courante, comme les dépenses de chauffage, les loyers, l'alimentation, les impôts, qui sont à l'origine

de ce surendettement. Selon la Banque de France, ce type de dettes se retrouve dans les trois quarts des dossiers de personnes surendettées qu'elle traite.

À 90 %, celles-ci ont été victimes de crédits à la consommation et de prêts personnels aux taux exorbitants et, à 10 %, de découverts et de dépassements non autorisés tout aussi coûteux. Preuve s'il en était besoin que les mesures des différents gouvernements, destinées soi-disant à protéger les emprunteurs de la voracité des prêteurs, n'ont servi à rien. En tout cas pas à empêcher les banquiers de continuer à faire payer le prix fort à ceux qui sont contraints d'emprunter pour survivre.

Jean-Jacques LAMY

• Retraités surendettés Les pensions ne suivent pas le coût de la vie

Le nombre de seniors surendettés, préretraités et retraités, a presque doublé en dix ans. Huit sur dix sont locataires de leur logement, autant ont un revenu mensuel égal ou inférieur à 2 000 euros.

La plupart des dossiers déposés à la commission de surendettement concernent des personnes qui ont accumulé des crédits à la consommation et se retrouvent prises à la gorge du fait de crédits « revolving ». Mais si les retraités en sont arrivés à être surendettés, c'est bien souvent parce que, avec leur seule pension, ils ne peuvent plus faire face aux dépenses de la vie courante : payer le loyer, le gaz et l'électricité, les impôts, les transports, l'alimentation,

etc. À cela s'ajoute le fait que les plus jeunes d'entre eux ont bien souvent des parents à charge, et que presque tous aident aussi leurs enfants, voire leurs petits-enfants, qui soit sont au chômage, soit ne s'en sortent pas avec un salaire trop maigre.

Et, malgré ces données, gouvernement et patronat distillent au travers des médias une propagande visant à faire croire que les retraités seraient des privilégiés !

M. L.

• Contre l'accord Medef-CFDT-CFTC-CGC

Dans la rue et en grève le 5 mars !

La CGT et Force ouvrière appellent à une journée de mobilisation le 5 mars contre l'accord signé entre les organisations patronales et les confédérations CFDT, CGC et CFTC. Cet accord du 11 janvier, dit de flexi-sécurité, rédigé sous forme de projet de loi, sera présenté au Conseil des ministres le lendemain 6 mars.

En décidant d'inscrire dans la loi cet accord s'appliquant au niveau national et à l'ensemble des salariés, le gouvernement montre son empressément vis-à-vis du patronat. Cette loi de flexibilité sera en effet une nouvelle arme pour tous les patrons. Elle leur donnera la possibilité de licencier plus vite et moins cher. Elle les autorisera à baisser les salaires, à imposer la mobilité, à rallonger le temps de travail.

Le seul titre de l'accord, « *Accord national interprofessionnel, ANI, (...), au service de la compétitivité des entreprises* » montre que l'objectif est de subordonner la vie, le salaire, les conditions de travail des salariés à cette « compétitivité », c'est-à-dire aux bénéfices patronaux. D'un bout à l'autre, article après article, ce sont les souhaits du patronat qui se trouvent exaucés.

Ainsi l'article 18 ouvre la possibilité aux patrons de modifier le temps de travail et de baisser les salaires durant deux ans, sans garantie de maintien des emplois. L'article 15 prévoit



Manifestation à Paris, le 9 octobre dernier.

la mobilité interne forcée, qui permettrait aux employeurs de muter les travailleurs sur un autre poste, à l'autre bout du pays. Si le salarié refuse, il serait licencié pour motif personnel ! C'est exactement à un accord de ce type que les travailleurs de Renault et de Sevelnord s'opposent.

Le patronat pourrait aussi recruter dans des petites entreprises de certaines branches avec un contrat à durée indéterminée dit « intermittent », c'est-à-dire un contrat totalement flexibilisé, le travail se faisant quand le patron le décide, aux horaires et au poste qu'il décide. L'article 22 précise que le

salaire de ces travailleurs sous contrat de travail intermittent serait « lissé » c'est-à-dire indépendant de l'horaire réel.

L'accord prévoit aussi que la procédure de licenciement collectif pour motif économique serait simplifiée et sa contestation limitée dans le temps.

Quant aux droits nouveaux prétendument prévus par l'ANI, ils n'existent pas. Tout ce qui devrait être soi-disant une avancée pour les travailleurs se réduit à une promesse d'engagement de négociation. Les droits rechargeables à l'assurance chômage sont envisagés à l'article 3, à condition que cela ne coûte rien, « les partenaires

sociaux devant veiller à ne pas aggraver ainsi le déséquilibre financier du régime d'assurance chômage ».

Cet accord est la généralisation du chantage que le patronat exerce déjà dans nombre d'entreprises. Aussi est-il à souhaiter que le plus grand nombre de travailleurs possible soient en grève et dans la rue le 5 mars prochain, pour empêcher qu'il passe dans la loi.

Aline RETESSE

Parmi les manifestations organisées le 5 mars, celle de Paris partira à 14 heures de la place du Châtelet en direction de l'Assemblée nationale.

• De Total à Sanofi

De l'argent il y en a dans les caisses du patronat

En 2012, Total a de nouveau enregistré d'énormes bénéfices. Dans le jargon du secteur pétrolier, son bénéfice net ajusté, un résultat qui exclut certaines variations des cours du brut, a grimpé de 8 %, soit un total de 12,4 milliards d'euros.

Ce profit a été atteint bien que la production d'hydrocarbures du géant pétrolier ait reculé de 2 %. Il a été rendu possible par des prix plus élevés du pétrole brut, alimentés notamment par les tensions guerrières autour de l'Iran, et un rebond des marges de raffinage en Europe.

Dans sa communication, le groupe Total ne manque pas de souligner qu'il ne se contente

pas de cajoler ses actionnaires, mais qu'il pense aussi à ses salariés. L'an dernier, ils avaient été augmentés en moyenne de 3,5 %. Cette année, Total a déjà annoncé en décembre que l'augmentation des salaires serait en moyenne de 3 %, c'est-à-dire un peu mieux que le taux officiel de l'inflation, 1,8 %. Mais les salaires sont loin d'augmenter au même rythme que les profits, qui ont

progressé de 16 % en 2011 et de 8 % en 2012.

Total est le troisième producteur de pétrole et de gaz d'Europe de l'Ouest, derrière les britanniques Shell et BP, et la première entreprise de France par la valeur boursière.

L'autre poids lourd national du profit, le groupe pharmaceutique Sanofi, a annoncé de son côté plus de huit milliards d'euros de bénéfice, là encore un résultat voisin de celui de 2011. Sanofi a déjà fait savoir que 45 % de cette somme ira à ses actionnaires. Quant aux salariés de ce groupe, ils doivent

subir cette année encore un plan de suppressions d'emplois.

À elles deux, ces entreprises du CAC 40 ont donc engrangé 20 milliards de bénéfices, l'équivalent exact de la somme que le gouvernement a décidé d'offrir en crédit d'impôt aux entreprises ; une somme qui, pour les deux tiers, devrait profiter aux entreprises du CAC 40, c'est-à-dire aux entreprises les plus riches du pays, et donc très largement à Total et Sanofi.

« On ne prête qu'aux riches », dit-on. Rien de plus vrai dans le monde capitaliste !

Jacques FONTENOY

• Sans-papiers et Roms

Valls pire que Guéant

En 2012, il y a eu 36 822 expulsions de sans-papiers, selon le ministère de l'Intérieur, ce qui fait près de 4 000 de plus par rapport à l'année précédente. Manuel Valls se défend en mettant cette augmentation sur le dos de son prédécesseur Claude Guéant, en poste les six premiers mois de l'année, avant l'élection de Hollande. C'est d'autant plus facile de l'affirmer qu'aucun chiffre mensuel n'a jamais été communiqué.

Mais rien ne prouve non plus que le nouveau ministre de l'Intérieur ait été étranger à l'accélération du nombre d'expulsions. Valls a constamment assuré qu'il marcherait dans les pas de Guéant en se montrant « ferme » vis-à-vis des sans-papiers. Les seuls changements ont été dans les conditions de rétention des familles avec enfants, qui sont maintenant assignées à résidence – quand elles en ont une – au lieu d'être placées dans des centres, et dans l'unification sur le plan national des critères exigés pour régulariser les sans-papiers ; mais ces critères sont toujours aussi contraignants.

Valls s'en prend plus particulièrement aux Roms, originaires de Roumanie ou de Bulgarie. Il a supprimé en décembre dernier l'aide au retour qui servait d'appât pour leur faire quitter le pays, sous prétexte que cela ne les empêchait pas ensuite de revenir. Étant membres d'États appartenant à l'Union européenne, ils peuvent en effet y circuler librement, même si les conditions d'emploi sont très restrictives pour eux.

De plus, Valls fait systématiquement procéder à l'expulsion et au démantèlement de leurs camps, la plupart du temps par la force. Leur nombre a augmenté de 66 % au second semestre 2012. Sur les 63 évacuations effectuées, il n'y a eu que 15 % de propositions de relogement, en outre partielles. Les Roms ainsi chassés de leurs abris de fortune, dans les terrains vagues ou au bord des autoroutes, n'ont d'autre solution que de se réinstaller ailleurs, en attendant d'en être chassés, ou de grossir la cohorte des sans-domicile survivant dans les villes. C'est cela, un gouvernement à visage humain ?

Marianne LAMIRAL

• De Sarkozy à Hollande

L'austérité contre les travailleurs

Depuis leur prise de fonction, Hollande et son Premier ministre Ayrault ont soigneusement poursuivi la politique d'économies du gouvernement précédent: diminution du nombre de fonctionnaires, blocage de leurs salaires, coupes dans les budgets sociaux, transmission de certaines responsabilités de l'État aux collectivités locales sans leur en fournir les moyens financiers, etc. Mieux même, Hollande a réussi à mettre en place certaines promesses de son prédécesseur, comme la hausse de la TVA et la destruction du droit du travail par la mise en place de « l'accord compétitivité ».

Les propositions de Sarkozy étant épuisées, Hollande va désormais se consacrer à mettre

en place les siennes propres. Le gouvernement Ayrault a dû reconnaître officiellement que l'objectif de ramener le déficit budgétaire à 3% ne serait pas atteint. Mais c'est un argument de plus pour annoncer ou laisser fuiter les projets de nouvelles mesures d'austérité: toujours plus d'économies

dans les services de l'État (au moment même où on s'aperçoit qu'on manque cruellement par exemple d'inspecteurs vétérinaires); baisse des dotations aux collectivités territoriales; baisse ou fiscalisation des allocations familiales; gel des retraites, voire leur baisse par augmentation des cotisations

versées par les pensionnés; nouveau recul de l'âge de départ en retraite; économies sur la formation professionnelle, le logement, l'aide aux chômeurs... on en oublie, mais les conseillers de Hollande et Ayrault, eux, penseront à tout!

Ministres et commentateurs autorisés, s'ils peuvent discuter

les détails de telle ou telle mesure, s'accordent pour dire que tout cela est indispensable, car la « France doit éviter de creuser sa dette et parvenir à limiter son déficit budgétaire ».

Mais la dette a été creusée et continue de l'être chaque jour pour le seul profit des grandes entreprises et des banques. Non seulement Hollande n'a rien défilé des cadeaux faits aux riches par les gouvernements précédents, à peine a-t-il modifié l'emballage du bouclier fiscal, mais il en a rajouté de nouveaux. C'est même au nom du dernier cadeau en date, les vingt milliards de crédit d'impôt aux patrons, qu'il voudrait imposer de nouvelles mesures d'austérité aux travailleurs.

Avec Hollande ou Sarkozy, Fillon ou Ayrault, la soi-disant « dette de la France » est celle des capitalistes. À eux de la payer, et non aux travailleurs.

Paul GALOIS

• Baisse de la dotation aux collectivités locales

Déshabiller Job pour habiller Crésus

Le 12 février, les ministres de l'Économie et du Budget ont annoncé que l'État allait diminuer sa dotation aux collectivités locales de 1,5 milliard d'euros en 2014 et 2015. Une économie de 750 millions d'euros par an était déjà prévue, mais les ministres l'ont doublée pour pouvoir, disent-ils, financer les vingt milliards de crédit d'impôt accordés aux entreprises et destinés en fait à

garantir leurs profits.

Il ne s'agit pas simplement d'une nouvelle et innocente répartition des fonds publics. Les collectivités territoriales, régions, départements, communautés de communes, communes, financent de plus en plus l'éducation publique, une portion toujours plus grande de l'aide sociale, de la voirie et de tout ce qui ressort de la vie quotidienne. Diminuer

leur dotation, c'est au final s'en prendre aux conditions de vie du plus grand nombre.

Ainsi les milliards de profits des grandes entreprises vaudront leur pesant de dames de service en moins dans les écoles, de malades laissés sans aide à domicile, de nids de poule sur les routes et les rues, voire d'aide alimentaire en moins pour les plus démunis.

P. G.

• Rythmes scolaires

Les dégâts de la réforme

Dans toutes les communes, la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, effectuée sans moyens, sans véritable concertation et dans la précipitation, soulève de nombreux problèmes.

Par exemple dans la commune de Vaulx-en-Velin, en banlieue lyonnaise, la réforme coûtera dans l'année à la commune un million d'euros. Si elle est appliquée dès la première année, la commune touchera une subvention de 600 000 euros en 2013 et de 300 000 euros en 2014, mais plus rien ensuite. Et si elle n'est appliquée qu'en 2014, la commune ne sera dédommée en tout et pour tout qu'à hauteur de 300 000 euros, une fois pour toutes. Pour elle, la réforme va donc surtout se traduire par une charge financière supplémentaire considérable... et durable. Cela alors que, dans le même temps, nouveau plan de rigueur oblige, le gouvernement annonce une réduction drastique de ses dotations aux collectivités locales.

Sur un plan pratique, la réforme, qui entérine la suppression des Rased (réseaux d'aide spécialisés aux élèves en difficultés), décidée sous Sarkozy, se fera sans effectifs supplémentaires et sans adaptation des programmes, et donc sans aucun bénéfice pour les enfants. Pour les Atsem et Asem, agents spécialisés des écoles maternelles, elle risque de se

traduire par un alourdissement de la charge de travail sur la semaine.

Réalisée dans la précipitation, elle aura même des conséquences inattendues, en contradiction avec l'objectif affiché. Par exemple l'activité piscine, qui est une activité considérée comme éducative et donc réalisée sur le temps scolaire, ne sera plus possible pour toutes les classes, en raison de la réduction de l'amplitude horaire.

Autre exemple, la réforme prévoit que des animateurs prennent en charge les enfants de 15h45 à 16h30. Mais comment trouver des animateurs

disponibles à cet horaire, alors que la commune a déjà bien du mal à en trouver à partir de 16h30, car ce sont souvent des étudiants? Apparemment, le gouvernement a prévu cette difficulté puisqu'il a fait passer le taux d'encadrement requis de 10 à 14 enfants par adulte pour les moins de six ans, et de 14 à 18 enfants par adulte pour les plus de six ans. Ce qui, sans le dire, ouvre la voie à la transformation de ces « activités périscolaires riches et épanouissantes » en simples garderies.

Jean-Jacques LAMY



Les instituteurs du Nord et la réforme Peillon

Mardi 12 février, six professeurs des écoles sur dix étaient en grève et plus de 350 écoles étaient fermées dans le Nord, dans le cadre du mouvement national contre le projet qui imposerait de passer à quatre jours et demi d'école par semaine.

Beaucoup sont d'accord avec le fait que les journées de travail des enfants sont trop longues. Vincent Peillon, qui prétend que sa réforme est dans l'intérêt des enfants, n'a demandé l'avis ni des enseignants ni des parents. En fait, sa réforme est de la poudre aux yeux. L'exemple du Nord

l'illustre bien.

Une école sur cinq dans le Nord est en éducation prioritaire, conséquence du fort chômage qui ravage la région. Mais où est la priorité pour ce gouvernement? La droite a supprimé, rien qu'en 2012, 399 postes d'instituteurs, la gauche en remet... 110! Résultat, avec 479 élèves en plus à la rentrée prochaine, plus de cent classes vont quand même être fermées, après les centaines d'autres qui l'ont été par la droite les années précédentes!

De même, pour l'an prochain, le ministère rajoute seize postes de remplaçants...

Dérisoire, lorsque l'on sait que, lors de la première semaine de février 2013 par exemple, plus de mille classes étaient sans maître dans le département. Pas besoin de faire la soustraction pour comprendre que le ministère se moque éperdument que les enfants perdent des jours d'école.

C'est dès la maternelle que l'école est importante, surtout pour les enfants des classes populaires. Il y a une dizaine d'années, dans le Nord, près des deux tiers des enfants étaient scolarisés avant l'âge de trois ans. Avec toutes les fermetures, c'est aujourd'hui

moins de la moitié. Ce ne sont pas les quelques activités culturelles proposées par la réforme Peillon, qui d'ailleurs laisse aux municipalités le soin de les financer et de les organiser, qui pourraient rattraper ce gâchis.

Il est urgent d'embaucher des professeurs pour pouvoir accueillir tous les enfants, faire baisser les effectifs des classes, assurer les remplacements des malades, et donner aux enseignants le temps de s'occuper sereinement des écoliers.

Correspondant LO

• Amiante

La juge Bertella-Geffroy menacée de mutation

Ceux qui voudraient enterrer les procédures

Des représentants de l'Andeva, l'Association nationale de défense des victimes de l'amiante, ont été reçus par la ministre de la Justice, pour s'inquiéter auprès d'elle de la mutation annoncée de la juge Marie-Odile Bertella-Geffroy. Coordinatrice du pôle santé publique du tribunal de Paris, elle est menacée depuis des mois d'être retirée de son poste, ce qui aurait pour conséquence de retarder encore l'instruction des dossiers amiante. La ministre a laissé entendre qu'elle pourrait ne pas muter la juge, qui devrait être fixée sur son sort dans quelques jours et, avec elle, toutes les victimes de l'amiante qui attendent des instructions en cours que les patrons jugés coupables, et leurs éventuels complices, soient poursuivis et condamnés.

Avant l'amiante, Marie-Odile Bertella-Geffroy a instruit l'affaire de l'hormone de croissance, celle du sang contaminé et du vaccin contre l'hépatite B. Elle instruit également les problèmes de santé découlant de la guerre du Golfe de 1991 et ceux engendrés par les radiations nucléaires; des dossiers souvent très lourds où la responsabilité de chefs d'entreprise ou de dirigeants politiques peut être engagée. On comprend que certains d'entre eux ne seraient pas mécontents de voir celle que des médias appellent « l'emmerdeuse de

la République » déchargée de ces instructions, afin qu'elles restent enterrées le plus longtemps possible.

Certains au sein de sa hiérarchie lui reprochent que ses instructions prennent trop de temps. Mais la lenteur de celles-ci découle pour une bonne part des moyens que cette même hiérarchie ne lui donne pas. Certains s'étonnent que ses instructions n'aillent pas aussi vite qu'en Italie. Mais, selon la juge française, le magistrat instructeur de Turin qui a fait condamner les responsables de l'usine Eternit a pu disposer

d'une équipe de trente personnes (enquêteurs, experts, magistrats) pour faire avancer ses dossiers, alors qu'elle n'a disposé, en tout et pour tout, que d'un unique enquêteur! Ainsi l'affaire Eternit a pu être jugée, alors que l'affaire de l'amiante à Jussieu, par exemple, traîne depuis dix-sept ans!

La juge dénonce aussi comme un frein au bon fonctionnement le mode de désignation, en France, des juges comme des enquêteurs. La carrière des uns comme des autres dépend des ministères de la Justice pour les premiers et de l'Intérieur pour les seconds. Depuis cinq ans, par exemple, on lui a proposé plusieurs promotions qui auraient eu pour conséquence de la sortir des dossiers qu'elle instruit. Elle a résisté à ces sirènes, soucieuse de mener jusqu'au bout ses dossiers, vis-à-vis des justiciables et dans un but de prévention pour l'avenir.

La juge relève aussi qu'à chaque mise en examen qu'elle prononce, les avocats



des responsables mis en cause déclenchent une procédure en annulation, qui leur permet encore de gagner du temps.

En 2005, les affaires concernant l'amiante avait été regroupées pour plus d'efficacité. Le ministre de la Justice d'alors, Perben, avait expliqué qu'il s'agissait d'aller vite, dans des affaires qui méritaient que justice soit faite rapidement, mais n'a pas donné les moyens qui auraient permis que ces belles paroles soient suivies d'effet.

Alors que ces affaires mettent sur la sellette des dirigeants d'entreprise et aussi des

politiques, aucun n'a intérêt à ce qu'elles aboutissent. Cela leur a plutôt réussi, puisqu'à ce jour Eternit, principal pourvoyeur d'amiante du pays dans le passé, a échappé à tout procès en France.

On verra si la ministre de la Justice ira jusqu'au bout de ce qu'elle a laissé entendre. Mais, comme l'a souligné la juge elle-même, maintenir Marie-Odile Bertella-Geffroy à son poste serait une chose, mais encore faudrait-il lui donner les moyens de mener à bien ses instructions.

Jacques FONTENOY

Au procès de l'usine Amisol de Clermont-Ferrand Un non-lieu scandaleux

Le 8 février, l'ancien patron de l'usine Amisol de Clermont-Ferrand a bénéficié d'un non-lieu décrété par la cour d'appel de Paris. Révoltés par un tel jugement, les victimes de l'amiante ou leurs descendants continuent la lutte pour faire reconnaître les responsabilités des employeurs et les complicités dont ils bénéficient dans l'appareil d'État depuis des années.

L'usine Amisol, fermée en 1974, était située en pleine ville, avec quatre cents salariés, en majorité des femmes, qui manipulaient l'amiante sans aucune protection. On estime qu'il y a eu depuis cette date 65 décès et de nombreux autres travailleurs sont malades, atteints des diverses maladies dues aux poussières d'amiante.

Ces cas sont loin d'être uniques. Il y a un mois, la même cour d'appel a décrété, de façon aussi scandaleuse, que le dossier de l'usine Ferodo-Valeo, dans le Calvados, devait être refermé puisque, selon les juges, il n'y aurait pas de relation de cause à effet dans les décès de plus de 1 100 salariés en trente ans!

Et pour que l'on enterre définitivement cette affaire interminable, c'est tout le travail d'enquête de la juge Marie-Odile Bertella-Geffroy qui est mis en cause. La cour d'appel

la somme d'abandonner ses dossiers puisqu'il n'y aurait aucune justification à poursuivre l'instruction.

Quant à Amisol, l'hypocrisie des juges atteint des sommets: ils prétendent qu'en 1974 on ne connaissait pas les dangers de l'amiante. Ceux-ci ont été décelés dès le début du 20^e siècle et l'amiante a été interdit dans plusieurs pays bien des années avant 1974.

Avec de tels raisonnements, les patrons et entreprises où l'on utilisait de l'amiante dans des conditions où la sécurité faisait totalement défaut sont donc innocentés d'office.

Malgré de telles manœuvres, les victimes de l'amiante ou leurs proches ne baissent pas les bras et continuent la lutte pour faire reconnaître la culpabilité des uns et la complicité des autres.

À Clermont-Ferrand, le CAPER (Comité amiante

prévenir et réparer), une antenne régionale de l'Andeva a décidé le lancement d'une campagne de pétition nationale. Il dénonce à juste titre la décision inique de la cour

d'appel comme « un manque de respect absolu à l'égard des victimes » et il s'adressera aussi à la cour de cassation.

Il ne faut pas que le scandale de l'amiante soit étouffé,

ne serait-ce que par égard aux milliers de victimes, même des dizaines d'années après.

Correspondant LO

Les pesticides s'attaquent aussi aux agriculteurs

Une récente étude vient confirmer ce que de nombreuses autres avaient mis en évidence: l'utilisation généralisée des pesticides entraîne des conséquences dramatiques pour le monde agricole. Ces produits sont répandus quelquefois manuellement, dans les toutes petites parcelles, généralement par des engins véhiculés par des tracteurs, et plus rarement par avion, dans les très grandes exploitations. Mais dans tous les cas les exploitants agricoles sont très exposés. Les cabines des tracteurs ne sont pas étanches et même les agriculteurs du voisinage sont souvent des victimes collatérales,

car le vent répand les produits hors des limites des exploitations traitées.

Les pesticides peuvent ainsi provoquer des maladies de peau, des troubles neurologiques (maladies de Parkinson), des cancers, etc.

Depuis plus de cinquante ans, l'agriculture s'est industrialisée en France, et encore plus tôt dans d'autres pays. Les agriculteurs ont beau être souvent seuls sur leur tracteur au milieu de leurs champs, ils ont beau être le plus souvent propriétaires de leur exploitation et se considérer eux-mêmes comme des petits patrons, ils sont en fait aussi maltraités que

les ouvriers d'usine. En particulier, ils sont soumis aux mêmes risques de produits toxiques.

Il y a même généralement un peu plus de surveillance dans les usines que dans le monde rural, où on ne voit pas d'inspecteurs aller se pencher sur les bidons de pesticides et constater la manière dont les produits sont répandus.

L'air pur des campagnes n'est donc plus ce qu'il était. Il est devenu, avec le sol et l'eau, un élément pollué par le capitalisme et sa loi du profit.

André VICTOR

• Mali

La sale guerre de l'impérialisme français

Les troupes françaises occupent aujourd'hui les villes du nord du Mali : Gao, Tombouctou et Kidal. Les groupes armés islamistes, qui ont choisi d'éviter l'affrontement, n'ont pas disparu pour autant. Réfugiés dans une zone aussi vaste que l'Afghanistan, ils ont commencé à lancer des coups de main contre les villes reconquises, comme le 11 février à Gao.

Cette guerre a pour la population des conséquences dramatiques, que le gouvernement français aimerait bien cacher. Des civils sont morts sous les bombes et un nombre sans cesse croissant de réfugiés tentent de traverser les frontières pour fuir le danger. À Bamako, la capitale malienne, les restrictions de liberté instaurées par le gouvernement sont toujours en vigueur. Tout cela est loin de la simple promenade militaire applaudie par toute la population à laquelle on voudrait nous faire croire. Mais le pire est que les exactions de l'armée malienne pourraient attiser des conflits ethniques semblables à ceux qui ont ensanglanté bien d'autres pays de la région, même si l'on parle d'une solution politique comportant un accord, qui semble bien lointain, avec les représentants des touareg.

Dans le dernier numéro de leur mensuel *Le pouvoir aux travailleurs*, nos camarades de l'Union Africaine des Travailleurs Communistes Internationalistes (UATCI-UCI) témoignent de cette situation.

Le gouvernement français ment sur les victimes civiles

« À Koma, selon un journaliste français, onze civils au moins seraient morts à la suite des bombardements de l'aviation militaire française. Il a recueilli

le témoignage des habitants qui lui ont montré des tombes de leurs proches tombés sous les bombardements. Un habitant assure que sa femme, ses deux garçons et ses deux filles sont morts sous les bombes et qu'il les a enterrés lui-même. À Kidal, les bombardements qui ont détruit, entre autres, la résidence du chef d'Ansar Edine ont fait des victimes collatérales : une centaine de morts au moins au sein de la population. »

Les réfugiés maliens affluent à la frontière sénégalaise

« Depuis ces dernières semaines, la ville de Tambacounda, au Sénégal, connaît un important afflux de réfugiés maliens en provenance de Bamako, de Kayes et des villages frontaliers. Ce sont des réfugiés qui fuient l'insécurité, les exactions ou la violence xénophobe. Mais les autorités sénégalaises, au lieu d'ouvrir en grand les frontières pour venir en aide à ceux qui fuient la violence chez eux, les rendent encore plus difficiles à traverser. C'est ainsi qu'elles ont annoncé avec une certaine fierté que la brigade de gendarmerie de Kédougou a procédé à l'arrestation d'une cinquantaine de ressortissants maliens tentant de pénétrer au Sénégal non loin de la ville frontière de Kidira. Toutes les gares routières susceptibles de



Les troupes françaises à l'œuvre à l'entrée de Gao.

servir de points de passage entre les deux pays ont fait l'objet d'une surveillance accrue. »

L'état d'urgence est prolongé

« L'état d'urgence, qui avait été décrété dès le premier jour de la guerre pour une durée de dix jours, a été prolongé de trois mois. Le porte-parole de l'armée malienne a déclaré que c'était « pour le bien de la population », pour assurer sa « sécurité », mais en réalité l'objectif du gouvernement c'est surtout de se protéger de tout risque d'éclatement de mécontentement populaire. Mettre le pays en état d'urgence lui permet d'interdire

tout rassemblement, d'interdire une grève en prétextant par exemple qu'elle porte préjudice à l'ordre public, ou d'arrêter un opposant s'il est considéré comme agissant en faveur de « l'ennemi ». En un mot il s'agit de bâillonner la population. »

L'armée malienne se livre à des exactions et des exécutions sommaires

« Un haut responsable de l'ONU impute à l'armée malienne des disparitions et des exécutions sommaires dans les villes de Sevaré, de Mopti, de Nioro et dans d'autres localités proches de la zone de combat. Il y aurait

également des lynchages et des pillages de biens appartenant à des membres de communautés arabes ou touareg. De son côté, l'organisation humanitaire Amnesty International a accusé cette armée d'avoir arrêté et exécuté plus d'une vingtaine de civils dans le nord du pays, sans compter les cas de « disparitions forcées » de personnes victimes d'interrogations extrajudiciaires ». Ce sont tous ces comportements, qui consistent à se venger sur les populations arabes ou touareg, qui constituent les graines d'une possible guerre ethnique dans le futur. »

• Irak

La sale guerre « propre »

Pour la première fois depuis plus de vingt ans, des hauts gradés reconnaissent devant un juge que des munitions à uranium appauvri ont pu être utilisées par l'armée française durant la guerre du Golfe de 1991. Le général Meille a ainsi déclaré : « Je savais à l'époque que les chars français AMX 10 pouvaient tirer des obus-flèches à noyau à uranium appauvri. Nous étions techniquement au point. Ces obus-flèches à uranium appauvri ont pu être tirés sur Rochambeau et As Salman » (des objectifs militaires durant la guerre du Golfe).

Des traces de métaux lourds très toxiques, chrome, plomb, arsenic, bore, uranium, ont

également été retrouvées sur les équipements des 25000 soldats français engagés alors. Des révélations qui montrent combien était mensongère la propagande gouvernementale de l'époque sur la guerre « propre ».

Aux États-Unis, l'armée américaine a dû elle aussi admettre les conséquences de l'usage de telles armes sur la santé des soldats qui les ont utilisées ou approchées. À ce titre, 200 000 pensions d'invalidité ont été versées. En France, il y aurait jusqu'à 6 000 soldats qui pourraient obtenir réparation après l'enquête judiciaire actuellement en cours.

Mais si la guerre propre était

A. R.

• Hollande en Inde

Le commerce ne perd pas ses droits

Les 14 et 15 février, Hollande était en visite d'État en Inde, avec pour principal objectif d'après ses propres mots, de « renforcer la connaissance que peut avoir l'élite indienne de la France ». À cette occasion, il s'est défendu d'être un « président VRP », voulant se démarquer de son prédécesseur Sarkozy.

La cellule diplomatique de l'Élysée a même affirmé qu'il tenait les patrons à distance de ses déplacements, précisant que lors de dîners officiels c'était chacun sa table et que, s'il les invitait dans l'Airbus présidentiel, les discussions y étaient rares.

Pourtant, les soixante patrons qui accompagnaient Hollande en Inde n'y allaient pas avec des objectifs touristiques ou culturels. Ainsi, le PDG de Dassault Aviation espérait faire avancer le

contrat de vente de 126 avions Rafale, en cours de discussion ; celui de la SNCF voulait décrocher la construction de la ligne à grande vitesse Bombay-Ahmedabad ; celui d'Areva comptait bien placer deux réacteurs nucléaires de type EPR, etc.

Et pour que toutes leurs affaires se passent au mieux, Hollande s'est bien gardé de mettre en avant les choses qui auraient pu fâcher ses interlocuteurs indiens. Il a par exemple décidé que la ministre

des Droits des femmes, Najat Vallaud-Belkacem, ne l'accompagnerait pas lors de ce déplacement. La venue de celle-ci aurait pu sembler faire la leçon aux autorités indiennes alors qu'une horrible affaire de viol collectif continue à faire polémique dans le pays.

Pour l'heure, un seul contrat d'importance semble avoir été signé entre l'Inde et la France suite à la visite de Hollande : la fourniture de 50 hélicoptères par Eurocopter... En VRP assumé, à la façon Sarkozy, ou bien en VRP refoulé, à la façon Hollande, le métier de président n'est pas toujours facile!

Valérie FONTAINE

La "démocratie" des castes

Lors de sa visite, Hollande a gratifié ses interlocuteurs indiens de quelques formules qui ont dû faire sourire même le plus endurci des politiciens locaux. Bonimenteur, il a qualifié l'Inde de « terre d'ascension sociale » quand des centaines de millions d'hommes et de femmes vivent dans la misère la plus féroce sans espoir d'en sortir jamais.

Il a usé de l'habituel cliché de « la plus grande démocratie du monde » alors que, comme partout, les riches dominent sans partage et usent, comme dans tous les pays pauvres, de la violence ouverte pour

maintenir leur ordre. Les manifestations et les grèves sont souvent réprimées violemment, des régions entières vivent une guerre civile larvée. Le système des castes est toujours vivace et l'actualité vient de montrer dans quel mépris sont tenues les femmes, puisqu'il a fallu des manifestations pour que le gouvernement daigne se prononcer contre les viols.

Pour couronner le tout, Hollande a parlé de « l'exemple de tolérance, de liberté, de laïcité » que l'Inde donnerait au monde, « permettant la coexistence religieuse », alors que des émeutes entre tenants de

diverses religions font régulièrement des morts par dizaines. Alors surtout que des politiciens sans scrupules utilisent les sentiments religieux pour asseoir leur pouvoir en dressant divers secteurs de la population les uns contre les autres.

L'Inde que le président français a décrite est celle des siens : les bourgeois, les gens qui ont les moyens de constituer un marché pour les exportateurs occidentaux parce qu'ils maintiennent l'écrasante majorité de la population dans l'oppression et la pauvreté.

P. G.

• Israël

Contraception forcée pour les femmes éthiopiennes

Le ministre de la Santé israélien a publié le 20 janvier une note par laquelle il demandait l'arrêt des injections contraceptives forcées aux femmes venues d'Éthiopie.

Cela fait suite à une campagne et à une émission de la télévision israélienne montrant que l'on a imposé ces injections aux juives éthiopiennes désirant s'installer en Israël, sans même qu'elles sachent qu'il s'agissait d'un contraceptif. Les injections étaient renouvelées par la suite, au point que la natalité aurait baissé de moitié dans

cette population, composée d'environ 120 000 personnes, venues d'Éthiopie à partir de 1980, noires et majoritairement pauvres.

La note du ministre corrobore donc ces faits, dénoncés depuis des années par des militants israéliens dans l'indifférence générale. On n'ose imaginer, ou hélas on imagine très bien, ce qui a pu conduire un État se proclamant civilisé à ce genre de pratique. Il n'en a pas le monopole puisque le produit employé avait été testé aux États-Unis, là aussi sur

des femmes majoritairement noires et pauvres. Mais bien d'autres pays, comme la Suède entre 1950 et 1970, pour ne pas remonter à des exemples encore plus sinistres, ont stérilisé leurs pauvres et leurs réprouvés.

L'État d'Israël, qui affirmait vouloir être un refuge pour les Juifs victimes de l'antisémitisme, n'a pas manqué lui-même de développer le racisme, contre les Arabes d'abord, mais aussi contre les Juifs les plus pauvres.

P. G.

• Cour pénale internationale

Parodie de justice

La Cour pénale internationale a jusqu'au 28 février pour se déclarer compétente à juger Laurent Gbagbo, ex-président de la Côte d'Ivoire. Ce dernier avait refusé de se plier au résultat de l'élection de novembre 2010 qui donnait vainqueur son rival Alassane Ouattara. Il est accusé d'avoir alors provoqué massacres ethniques, assassinats et tortures pour se maintenir au pouvoir.

Le fait est que les deux prétendants ivoiriens, en cette année 2010, se sont appuyés chacun sur des hommes en armes qui se sont livrés à toutes les exactions possible, attisant les haines entre ethnies différentes, faisant régner la terreur contre leurs adversaires dans les territoires qu'ils contrôlaient. Tous les deux avaient à leur actif des années passées au pouvoir en loyaux serveurs des intérêts de l'impérialisme en Côte d'Ivoire. Tous les deux avaient profité de ce passage pour s'enrichir. Tous les deux avaient leurs certificats de garantie auprès de la bourgeoisie française et des institutions internationales : Gbagbo les avait acquises auprès du Parti socialiste français, Ouattara auprès du FMI, deux références.

Mais il n'en fallait qu'un et, quel que part dans les hautes sphères de l'État français, Ouattara fut désigné. Pour les besoins de la cause, Gbagbo fut alors chargé de tous les péchés, puis les militaires français aidèrent Ouattara, sous prétexte de protéger les ressortissants occidentaux. Une mise en scène soignée permit même de faire arrêter Gbagbo par des militaires ivoiriens, les soldats français étant juste à côté, en dehors du champ des caméras.

L'ex-président est depuis en attente de jugement. Si le choix de l'État français avait été différent, Ouattara pourrait être aujourd'hui devant le tribunal, accusé des mêmes charges, sans que cela change grand-chose pour la population ivoirienne, piétinée par les hommes en armes des deux camps et toujours menacée depuis par des flambées de violence ethnique en plus de la misère quotidienne.

Avec la création de la Cour pénale internationale et des tribunaux pour la Yougoslavie ou le Rwanda, les puissances occidentales font semblant de juger dans les formes leurs hommes de main vaincus, devenus inutiles ou récalcitrants. Mais cela ne change que les apparences, car les « crimes contre l'humanité » ne sont reprochés qu'aux vaincus ou aux gêneurs. Ceux qui restent au pouvoir n'ont pas moins de sang sur les mains que ceux qui le perdent, et l'avocat de Gbagbo a beau jeu de constater que le général qui exécutait les ordres du président déchu est aujourd'hui ambassadeur du nouveau régime et que personne ne parle de le juger.

Ce serait encore trop peu dire que la Cour pénale internationale ne va juger que l'un des coupables. Car le véritable maître d'œuvre, l'État français, et les principaux bénéficiaires, les groupes capitalistes français opérant en Côte d'Ivoire, non seulement ne sont pas au banc des accusés, mais ils se donnent le beau rôle.

Paul GALOIS

• Au sommaire de

LUTTE DE CLASSE N° 149 (février 2013)

À bas l'intervention impérialiste de la France au Mali !

France

- Après la droite, la gauche poursuit la traque des Roms, distillant le poison de la xénophobie
- Dépenses de santé : la gauche dans la continuité de la droite

Grèce

Les classes populaires après trois ans d'attaques redoublées de la bourgeoisie

Europe

La montée de l'extrême droite : une conséquence de la crise du capitalisme et une menace pour les travailleurs

Libye

La loi des milices

Turquie

La crise syrienne et les difficultés du gouvernement Erdogan

Prix : 2 euros — Envoi contre cinq timbres à 0,63 euro

Le 2 février 1943

La victoire de l'URSS à Stalingrad

Un tournant dans la Seconde Guerre mondiale

Il y a 70 ans, la reddition du général allemand von Paulus le 2 février 1943 à Stalingrad fut considérée à juste titre comme le tournant de la Seconde Guerre mondiale. Hitler avait cru pouvoir soumettre l'URSS militairement, mais c'était sans compter sur les immenses atouts que conféraient à cette dernière l'étendue du territoire, ainsi qu'un système économique et une organisation sociale hérités de la révolution d'Octobre 1917, qui lui permirent de constituer en peu de temps une force militaire supérieure à celle de son adversaire. Mais la défaite allemande, à Stalingrad et ensuite dans toute l'Union soviétique, fut avant tout due à la mobilisation de tout un peuple, en dépit de la politique suicidaire et criminelle de la clique stalinienne au pouvoir.

Les premiers mois de la guerre en URSS avaient pourtant semblé conforter le régime nazi. Durant l'été 1941, les armées allemandes avaient atteint Leningrad et Moscou en quelques semaines. À l'automne, elles occupaient un territoire où vivait 40 % de la population et qui produisait 60 % des matières agricoles, minières et industrielles du pays. En juin 1942, elles atteignaient Stalingrad.

Le répit gagné par le régime stalinien avec la signature du pacte germano-soviétique de septembre 1939 n'avait même pas été mis à profit par Staline et sa clique au pouvoir. Il avait pourtant été parfaitement averti des intentions d'Hitler à l'égard de l'URSS : piller ses richesses et asservir ses habitants, considérés par les nazis comme des sous-hommes. Par ailleurs, le nazisme se déclarait l'ennemi mortel de l'espoir que la révolution d'Octobre avait soulevé dans le prolétariat mondial et dont l'Union soviétique, malgré le régime stalinien, était encore porteuse.

L'URSS mobilise ses forces

Après les désastres militaires des premiers mois, dans lesquels la direction stalinienne portait une énorme responsabilité, les dirigeants soviétiques avaient dû se

ressaisir. Ils commencèrent par remplacer les gradés jugés responsables de la défaite, une purge qui, tout en étant moins brutale, était dans la lignée de celle effectuée en 1937-1938, qui avait décapité l'état-major, Staline faisant exécuter ou déporter 90 % des cadres militaires formés pendant la révolution d'Octobre et la guerre civile. Les gradés démis de leurs fonctions furent remplacés par de jeunes officiers qui avaient prouvé leurs capacités au cours des combats contre l'armée allemande.

population, mais ce fut en s'éloignant encore plus des idées communistes et internationalistes. Il développa une propagande nationaliste d'union sacrée : l'ennemi n'était pas l'impérialisme allemand mais « l'Allemand », ce qui incluait le prolétariat de ce pays, jugé par le régime stalinien responsable de la victoire des nazis du fait de sa passivité ! Il chanta les louanges du patriotisme russe, fit appel à la religion et à la hiérarchie religieuse pour soutenir le régime, il rétablit dans l'armée les titres et

La bataille de Stalingrad

La résistance de Stalingrad ne fut pas un cas isolé, puisque Leningrad et Moscou avaient aussi tenu face aux armées hitlériennes. Mais par son ampleur, et en forçant pour la première fois une armée à la reddition, elle illustra l'héroïsme déployé par la population dans la lutte contre la régression sociale et la servitude qu'aurait entraînées une victoire des nazis.

Hitler croyait en une

force en armements bien supérieure à celle de son adversaire, reposant sur une production tout entière tournée vers l'industrie de guerre, en plus d'une force humaine composée de soldats et d'officiers luttant pour leur vie.

Parmi les troupes allemandes, en revanche, le moral était tombé au plus bas. À 3 000 kilomètres de leur base, l'approvisionnement en équipement et en nourriture se faisait mal. Voulant faire croire à une campagne courte, Hitler avait refusé que soient livrés les uniformes d'hiver, et les soldats étaient d'autant moins capables d'affronter les températures glaciales, entre -30° et -40°, qu'ils étaient mal nourris : Theodor Pliever relate dans son roman *Stalingrad* que la ration quotidienne se composait de 50 g de pain, de 8 g de pois cassés, 25 g de viande et 5 g de bouillon... quand elle était fournie ! Les hommes mouraient par milliers, non seulement sous les attaques russes, mais aussi de la faim, du froid, du typhus.

En quatre jours d'offensive, du 19 au 23 novembre 1942, l'Armée rouge encercla Stalingrad. Progressant jour après jour, elle obligea la VI^e armée de von Paulus, complètement encerclée dans le « chaudron », à capituler le 2 février 1943. La victoire de Stalingrad, préfigurant celle de 1945, fut ainsi acquise grâce à l'héroïsme des travailleurs de l'Union soviétique qui, malgré la dictature stalinienne, se battirent pour défendre une organisation sociale dont les bases avaient été érigées lors de la révolution d'Octobre 17.

Malheureusement, après la guerre, Staline se servit du double prestige de la révolution et des immenses sacrifices consentis par la population pour triompher de la barbarie nazie, pour étouffer toute tentative révolutionnaire parmi les peuples victimes de la guerre, que ce soit dans les pays occidentaux comme l'Italie ou la France, ou en URSS même. Car cela aurait signifié la chute de la clique de Staline et le retour aux idéaux de la révolution d'Octobre.

Marianne LAMIRAL



Le pouvoir procéda aussi à des déplacements massifs de population vers l'est du pays, afin de procéder à la reconstruction des industries de guerre. Un des éléments de la renaissance de l'appareil productif fut dans le mode de production soviétique, la planification et la nationalisation de l'économie. Un autre fut l'énergie déployée sans compter par les ouvriers, qui acceptèrent les sacrifices et les conditions de vie et de travail très dures, avec pour résultat qu'ils dépassèrent même les normes de production imposées. Ils savaient que les nazis ne leur laissaient d'autre choix que mourir ou être réduits en esclavage, les massacres des populations et les déportations vers les camps de travail allemands dans les régions occupées étant dans toutes les consciences.

Staline sut s'appuyer sur cette réaction de la

décorations abolies en 1917 et tournant encore plus le dos à l'internationalisme, multiplia les gestes envers les puissances impérialistes occidentales qui devinrent « les grands alliés ».

Pourtant, plus que la propagande patriotique ou les bibelots militaires, ce fut le profond attachement aux acquis de la révolution d'Octobre qui mobilisa les travailleurs soviétiques, qu'ils soient dans les usines, les kolkhozes ou sous l'uniforme. Alors qu'au début de la guerre l'appareil du parti s'était révélé défaillant, laissant les populations livrées à elles-mêmes, la résistance partit des usines, dont les ouvriers (et parmi eux de nombreuses femmes) prirent en main la défense ainsi que celle de leurs villes. Et cette avant-garde ouvrière entraîna derrière elle l'ensemble de la population, qui combattit pied à pied pour défendre chaque mètre carré de terrain.

guerre éclair à Stalingrad, où une victoire lui aurait ouvert les portes des réserves pétrolières du Caucase. Les débuts de la campagne furent effectivement à l'avantage des armées hitlériennes. Le 23 août, elles bombardèrent la ville, faisant 40 000 victimes et, un mois plus tard une attaque en force leur permit de tenir le centre. Stalingrad semblait alors quasiment perdue, malgré l'héroïsme des travailleurs et des soldats qui se battaient dans le chaos, la terreur, n'ayant que des ruines pour abri, allant jusqu'au combat au corps à corps, afin de défendre « chaque brique, chaque pierre, chaque mètre du sol de Stalingrad ». Et ils tinrent bon, ayant choisi d'y laisser la vie plutôt que de reculer, réussissant ainsi à bloquer l'avancée allemande.

Le 19 novembre, l'Armée rouge reprit l'offensive. Ce n'était plus celle de juin 1941, elle avait acquis une

• PSA – Aulnay-sous-Bois

Alors que la grève continue Des conséquences dans tout le groupe

Mardi 12 février, la direction de PSA espérait arrêter la grève à Aulnay, en montrant que certains syndicats à sa solde étaient prêts à accepter les conditions avec lesquelles elle veut fermer l'usine et supprimer 8 000 emplois dans le groupe. Mais seuls les travailleurs d'Aulnay, grévistes et non-grévistes, peuvent dire quelles conditions ils acceptent car il s'agit de leur sort.

Coup de bluff de la direction

Avec cette annonce de la signature prochaine d'un accord qui faisait suite à dix réunions de simulacres de négociation, la direction tentait un coup de bluff. Elle voulait convaincre que tout était fini et mettre un coup au moral des grévistes. C'est aussi pour cela qu'elle refusait la mise en place d'un médiateur demandé par les syndicats dans la grève. Le gouvernement, malgré ses promesses d'en nommer un, ne voulait pas aller contre la volonté de PSA et il se taisait, laissant la direction affirmer qu'il n'y avait pas de médiateur et que la CGT mentait.

Finalement, jeudi 14 février, les grévistes sont allés à l'Élysée remettre les pendules à l'heure. Une délégation a été reçue et le gouvernement a bien été forcé de reconnaître qu'il s'était prononcé pour la nomination d'un médiateur. Mais le ministère du Travail a désigné le directeur départemental de Seine-Saint-Denis sans écrire une seule fois le mot médiateur !

Maintenant tout ce beau monde joue sur les mots : « *Ce n'est pas un médiateur, mais un facilitateur !* », « *les discussions ne porteront pas sur le fond* »,

« *c'est pour faciliter le retour au calme* ». Toujours est-il que rien n'est fini. Les grévistes savent bien que ce n'est pas le médiateur qui améliorera leur sort. Seules la grève et la lutte peuvent faire reculer la direction. Mais avec cette histoire de médiateur, ils ont imposé l'idée que rien n'est réglé et qu'il faudra compter avec l'avis des travailleurs d'Aulnay.

Plus le mensonge est gros...

Pendant ce temps, PSA faisait son numéro de claquettes sur ses prétendues pertes abyssales : cinq milliards d'euros pour 2012. Mais derrière ce chiffre se cachent des mensonges plus gros les uns que les autres. 4,7 milliards sont dus à des « dépréciations d'actifs », c'est-à-dire des jeux d'écriture comptable pour affirmer que les usines valent soudain moins qu'avant. Et 500 millions sont des provisions en vue des licenciements. Ces chiffres sont des escroqueries que seule une presse complaisante peut gober. Le même jour, la famille Peugeot annonçait d'ailleurs que Varin était maintenu à la tête du groupe : une façon de reconnaître que ces pertes sont bidon. Et enfin, tout le monde se garde bien de discuter de la richesse de la famille Peugeot et



des six milliards distribués aux actionnaires depuis des années.

La grève continue

Lundi 18 février la grève reprenait facilement à l'usine. Dès le matin, l'assemblée générale réunissait 250 travailleurs, grévistes et non-grévistes. L'émotion était palpable car c'était la première journée de grève sans les camarades licenciés. Ce sale coup de la direction ne fait qu'augmenter la colère et la détermination. PSA prévoit bien d'autres licenciements de la sorte pour se débarrasser de ceux qui luttent. Pour les grévistes, il n'est pas question de les abandonner !

Malgré le léger fléchissement

du nombre de grévistes, la grève tient car elle s'appuie toujours sur le soutien de la majorité des travailleurs de l'usine. Les non-grévistes continuent à venir aux assemblées générales car c'est le seul endroit où ils peuvent trouver des informations réelles. De nombreuses discussions ont eu lieu sur la proposition de la direction de partir à Poissy. Elle propose des missions à Poissy, mais pas des vraies mutations. Ce serait juste des prêts d'un mois, sans prime, sans aucune garantie sur le poste là-bas... et sans garantie de retrouver son poste à Aulnay en cas de retour. Le piège est un peu gros.

La grève se poursuit,

bloquant la production à Aulnay et entravant l'activité à Poissy et dans bien d'autres usines, comme à Lear, qui fabrique les sièges des C3, DS3 et 208, où une grève a démarré aussi. Des débrayages ont eu lieu dans certains secteurs à Poissy et Sevelnord contre des mutations forcées.

Bien des salariés du groupe savent que PSA envisage des attaques en rafale après la fermeture d'Aulnay et qu'il faudra bien se préparer à se défendre. Alors les travailleurs en grève à Aulnay ne baissent pas les bras et n'ont pas dit leur dernier mot.

Correspondant LO

• PSA – Poissy (Yvelines)

Contre les pressions de la direction Coup de colère

Lundi 18 février, dans le secteur de l'emboutissage de Poissy, une trentaine de travailleurs ont débrayé presque toute la matinée, pour montrer leur solidarité à quatre de leurs camarades, retoucheurs dans le même secteur. Il faut dire que la direction n'y était pas allée par quatre chemins : elle voulait leur imposer une mutation forcée dans un autre

secteur de l'usine. S'ils n'acceptaient pas, elle annonçait qu'elle y verrait un refus de poste, avec toutes les conséquences que cela implique.

Pour tout le monde, ce type de pression annonce le genre de méthode que PSA veut imposer à tous, dans le cadre des accords de compétitivité que le groupe veut mettre en place. Les dizaines

d'ouvriers du secteur qui ont tenu à réagir rapidement en solidarité avec leurs camarades, ont voulu montrer à la direction ce qu'ils pensaient de ses méthodes.

Le lendemain, la direction n'est pas revenue à la charge, surprise pour un temps d'une réaction qu'elle n'avait pas prévue.

Correspondant LO

• Lear – Cergy (Val-d'Oise)

Les travailleurs en grève se méfient des plans de la direction

Depuis lundi 18 février, l'usine Lear de Cergy, qui fabrique les sièges pour les usines PSA d'Aulnay et de Poissy, est en grève.

En fait, le mécontentement avait éclaté dès le 14 février, à propos d'un projet de restructuration entraînant la suppression de 86 postes de salariés hors production (allant du cariste au cadre) et de 37 postes en production, lors du passage des trois lignes de fabrication actuelles à deux seulement. L'usine, qui compte actuellement 400 salariés dont 200 ouvriers, verrait ainsi disparaître près du tiers de ses effectifs.

Du fait du mécontentement général, la production avait déjà



été sérieusement désorganisée, et plus aucun siège n'a été livré vers le site de Peugeot Poissy. Le 19 février, on en était déjà à près de 4 000 véhicules sans sièges, stockés sur les parkings de cette usine.

Pour son plan, la direction de Lear invoque une baisse d'activité. En même temps, il est quasiment prévu d'effectuer la même production sur deux lignes au lieu de trois, ce qui voudra dire des cadences

accélérées, et des conditions de travail dégradées.

Les salariés en grève réclament des primes de départ plus élevées que celles proposées par la direction, pour ceux dont le poste est supprimé, et des garanties pour le maintien de la production sur le site, tout le monde s'inquiétant de l'avenir de l'usine après la fermeture du site de Lagny en 2009.

Lear, entreprise mondiale qui a réalisé près de 720 millions d'euros de bénéfices en 2011 et plus d'un milliard 700 millions en 2012, peut et doit payer.

Correspondant LO

Soutien aux grévistes de PSA Aulnay

Pour soutenir financièrement les grévistes d'Aulnay, on peut le faire par un chèque libellé à l'ordre de Soutien aux salariés de l'automobile du 93, et envoyé à : Soutien aux salariés de l'automobile du 93, 19-21, rue Jacques-Duclos, 93600 Aulnay-sous-Bois. On peut aussi faire un don en ligne sur le site : www.soutien-salaries-automobile-93.org

• JPM – Moulins (Allier)

En grève pour faire payer la direction

Depuis lundi 18 février, les travailleurs de JPM à Moulins bloquent leur entreprise: aucun camion ne rentre, aucune pièce ne sort.

La fermeture de l'usine est prévue depuis le 21 juin 2012. 105 postes sont supprimés purement et simplement, 58 travailleurs pourraient éventuellement partir dans une autre usine du groupe à Sainte-Savine dans l'Aube (Vachette). On garderait seulement les 29 commerciaux.

Depuis le 11 février, les négociations entre la direction et les syndicats sur le montant de l'indemnité de licenciement ont commencé. À la première réunion, la direction

proposait 30 000 euros brut. Elle proposait aussi huit mois de salaire si les stocks de l'entreprise étaient remontés. Pour les travailleurs de JPM, il n'était pas question d'accepter ces propositions et, à partir du mardi 12 février, le travail était arrêté. Sans avoir décidé formellement la grève, tout le monde venait à l'usine mais sans travailler. À la deuxième réunion, la proposition de la direction passait à 35 000 euros. Mais c'était encore loin du compte car la revendication est

240 000 euros.

JPM appartient à Assa Abloy qui est un groupe mondial de serrurerie. En dix ans, il a racheté dix-sept sociétés, fermé quinze entreprises et licencié au moins 3 800 travailleurs. En 2009, un plan de 129 licenciements a déjà touché l'usine de Moulins. Et il avait fallu plusieurs jours de grève pour obtenir 50 000 euros pour chaque travailleur licencié en plus de la prime légale.

L'usine de Moulins est bénéficiaire: plus de 14 % de profits en 2011. Depuis l'annonce de la fermeture de l'usine, il n'y a jamais eu autant de travail.

Plusieurs dizaines d'intérimaires ont été embauchés, en décembre une prime de 600 euros a été proposée par la direction si toutes les commandes prévues étaient faites.

Pour la direction, 30 000 euros, c'est « un gros effort pour l'entreprise ». Elle ose même dire « qu'en cherchant bien il serait possible de retrouver un emploi ». La cellule de reclassement installée dans l'usine n'a que deux postes à proposer: un où il faut 10/10 de vision des deux yeux et l'autre pour un BTS numérique! Pour la plupart des travailleurs, JPM est leur premier emploi. Ils n'ont jamais fait

de CV et se sont formés sur le tas. Alors, si la direction n'est pas capable de leur trouver un emploi, qu'elle paye!

À force de mépris, la direction n'a eu que ce qu'elle méritait: la grève. Elle dit maintenant qu'elle arrête les négociations tant que l'usine est bloquée, mais les soi-disant négociations avaient tout d'un diktat.

Pour l'instant, autour des feux de bois, le moral est bon. Même si ce ne sera pas facile, on sait que lutter est la seule solution pour ne pas être licencié avec une aumône.

Correspondant LO

• La Poste – Pornic (Loire-Atlantique)

Cinq jours de grève Drapeaux rouges sur le port

En faisant déposer des préavis de grève sur les deux sites de l'Établissement Pornic-Saint-Brévin de La Poste, les facteurs ne réclamaient pas tout à fait les mêmes choses, mais avaient en commun la prime Facteur d'Avenir, une prime annuelle de 450 euros mais qu'aucun postier n'a obtenue dans son intégralité sur ces deux centres du courrier.

Durant le préavis de cinq jours, La Poste proposa entre autres aux facteurs 100 euros de plus sur cette prime. Comme à l'habitude, chaque bureau décida pour lui-même: Saint-Brévin accepta l'offre de 100 euros, qu'il n'aurait pas pu obtenir s'il n'avait pas menacé de faire grève. À Pornic cette offre fut refusée et cinq jours durant, à partir du jeudi 14 février, les postiers sont restés en grève, à l'appel de SUD et de la CGT.



Tous les facteurs (à 27 sans les CDD) ont occupé l'entrée du centre courrier, décidant de « s'installer dans la durée » avec grillades, collectes, mais aussi manifestations en ville et sur le port: « Facteurs en grève, des emplois, des emplois ».

La direction a fait la sourde oreille, éludant la question des emplois supplémentaires. Finalement au bout de cinq jours, elle accepta non seulement de

payer les 100 euros en plus sur la prime, mais aussi de donner un CDI et de remplacer les emplois des deux anciens partant en retraite. Elle a aussi accepté de payer deux jours de grève sur cinq.

En plus du rajout sur la prime Facteur d'Avenir, des emplois ont donc été obtenus et tout le monde est content de ce succès.

Correspondant LO

• La Poste – Centre de collecte du courrier de Paris Bercy

Grève contre la restructuration

Lundi 18 et mardi 19 février les agents de La Poste de Bercy ont fait grève avec le soutien de trois syndicats (SUD, CGT et FO). Ils dénoncent le mépris de la direction qui, depuis l'annonce de la fermeture du centre en décembre, refuse de s'engager sur les futures conditions de travail et les effectifs.

La nouvelle organisation répartira les agents sur différents centres et sera l'occasion pour La Poste de supprimer des emplois en ne remplaçant pas les agents qui partiront en retraite, qui ne suivront pas l'activité du centre, ou les CDD que la direction laissera sur le carreau.

Les journées ont été un succès: les agents ont fait

majoritairement grève, certains pour la première fois, en se rassemblant devant le centre pour montrer leur colère et refuser les 1 200 euros brut de prime de déménagement qui ont fait dire à un agent s'adressant au directeur: « Vous ne donnez que de l'eau et du pain! ». Le traditionnel barbecue a repris du service et les discussions sont allées bon train.

Dans la journée du 19 février, comme la direction n'avait rien à dire aux travailleurs, ils ont décidé avec enthousiasme de se retrouver le lendemain avant la prise de service pour envisager la poursuite de la grève.

Correspondant LO

• Polyclinique Saint-Côme – Compiègne

La grève remet les pendules à l'heure

Les infirmières et aides-soignants de la clinique Saint-Côme à Compiègne dans l'Oise se sont mis en grève, mardi 12 février, contre la décision de la direction de les faire travailler plus de cent heures gratuitement.

Dans cette clinique d'environ 400 salariés, les infirmières et aides-soignants effectuent des journées de onze heures. Leur temps de travail est annualisé et correspond à une moyenne de 39 h par semaine. Or la direction aurait découvert une erreur de calcul due à son nouveau logiciel utilisé depuis 2009. Il aurait mal

calculé les heures et n'aurait planifié qu'une moyenne de 38,5 heures par semaine au lieu de 39. Elle a alors aussitôt annoncé à tous les travailleurs concernés qu'ils lui devaient une demi-heure de travail par semaine depuis 2009. Pour certains, cela signifiait devoir travailler gratuitement plus de 100 ou 150 heures. Les

travailleurs de l'hôpital ont refusé tout net.

La direction a d'abord proposé de renoncer aux deux tiers des heures dues, mais elle exigeait toujours que les salariés fournissent des jours de travail gratuit... pour avoir suivi à la lettre les plannings qu'elle leur avait elle-même fournis! L'idée de faire grève pour marquer le coup face à cette arrogance a alors fait son chemin.

Le 12 février à 5 h 30 du

matin, une vingtaine de grévistes de l'équipe de nuit se sont donc installés devant l'hôpital avec pancartes et banderoles, malgré la neige. Le directeur a d'abord affiché un sourire satisfait, pensant sans doute qu'il y aurait peu de grévistes, mais il a vite déchanté avec l'arrivée de l'équipe du matin, car ils se sont retrouvés cinq fois plus nombreux et ont investi le hall principal de la clinique. De là, une manifestation bruyante et dynamique est partie faire le

tour du quartier, si bien que tous les patients et les voisins ont pu entendre les grévistes.

La direction a finalement reculé, s'engageant à ne réclamer que huit heures de « rattrapage », et cédant en partie sur d'autres revendications. Tout le monde était satisfait d'avoir imposé ce recul. Mais en plus, comme le disait l'une des grévistes: « Pour la prochaine fois, maintenant, on sait comment faire ».

Correspondant LO

• Continental

Après quatre ans de lutte et de mobilisation Licenciements annulés

Le 14 février, le tribunal administratif d'Amiens a annulé tous les licenciements, 22 au total, des salariés protégés de l'usine Continental de Clairoux fermée en 2009. Ce tribunal est en effet le seul à pouvoir juger de ces licenciements. De façon tout à fait inhabituelle, son jugement est un jugement de principe qui conteste le motif économique de ces licenciements. Il a une portée qui dépasse le cadre de l'usine de Clairoux, et même celle du groupe Continental.

Le tribunal annule tous les licenciements qui lui avaient été soumis, préalablement autorisés par l'inspection du travail et surtout par le ministre du Travail. Mais il a donné une portée particulière à son jugement, écartant l'examen de tous les autres motifs et basant sa décision sur l'analyse détaillée de la situation économique du groupe Continental au moment de la décision de fermeture en 2009.

Le rapporteur a examiné en détail le taux de rentabilité réel (et exceptionnel) du groupe dans toutes ses divisions, la réalité de sa production et de ses ventes en France et en Europe, y compris hors de l'Union européenne. Il a aussi constaté son excellente santé financière, ses capacités à encaisser le petit aléa

de la baisse modérée de ventes en 2009, malgré les annonces catastrophistes sur les conséquences de la crise. La conclusion était que la fermeture et les licenciements qui l'ont accompagnée ne répondaient à aucune obligation économique et devaient être annulés.

C'est donc un désaveu cinglant des licenciements prononcés par Continental et du soutien reçu de l'ancien gouvernement Sarkozy, mais tout autant du gouvernement Hollande dont le ministre du Travail Sapin a osé, en août 2012, affirmer que « la fermeture de l'usine de Clairoux était totalement justifiée », ce que le gouvernement de droite n'avait jamais osé écrire.

Cette condamnation des licenciements vaut tout autant pour l'usine de Stöcken en Allemagne, fermée en même temps que celle de Clairoux, avec à la clé plus de 800 licenciements. Mais elle vaut aussi pour la fermeture de l'usine d'Asnières ou les licenciements de celle de Rambouillet en 2009. Elle vaut encore pour les sacrifices demandés partout ailleurs sur la base des mensonges du groupe Continental, en particulier dans les usines de sa division « automobile », en France dans la région de Toulouse et en Allemagne. Sans oublier les sacrifices et les baisses de salaires, à travers la forte diminution des primes, imposés jusqu'à aujourd'hui

aux 1 700 travailleurs de Sarreguemines au nom de « la nécessité de financer le plan social de Clairoux » !

Il est évident que la lutte acharnée des travailleurs de Continental, le retentissement qu'elle a eue et les mobilisations qui se sont poursuivies jusqu'à aujourd'hui ne sont pas étrangers à ce jugement. Avant même d'en connaître le résultat, 150 salariés de Continental s'étaient réunis le 14 février à Clairoux à l'appel du comité de lutte, dans les locaux de l'usine, pour en tirer les conclusions et les actions à entreprendre. Il va mettre sur pied toutes les initiatives nécessaires pour défendre au mieux les intérêts des travailleurs licenciés et de

tous ceux de Continental, en s'appuyant sur ce jugement qui reprend ce qu'il avait dénoncé jusque-là.

Dès le lendemain 15 février, à la réunion qui se tenait à la sous-préfecture de Compiègne, appuyé par une délégation de travailleurs, le comité de lutte exigeait de la direction générale de Continental présente qu'elle assume ses responsabilités vis-à-vis de ses salariés, dont plusieurs centaines pourraient se retrouver au RSA fin 2013, en s'adressant également à l'État. En plus d'un rassemblement à l'occasion du prochain procès des prud'hommes qui doit se rouvrir le 26 février, d'autres initiatives sont en préparation.

En tout cas, c'est la démonstration que si les travailleurs conquerraient le droit de mettre à nu les comptes des groupes capitalistes, ils pourraient prouver que les licenciements ne sont jamais justifiés. Les réserves financières de tous ces groupes riches, à commencer par ceux de l'automobile comme Michelin, Goodyear mais aussi PSA, Renault, Bosch et tous les autres, permettraient sans problème d'assurer le maintien de l'emploi et des salaires de tous leurs travailleurs et de ceux de leurs sous-traitants.

Correspondant LO



Manifestation des travailleurs de Continental en mars 2009.

• Sevelnord – Hordain (Nord)

PSA met en place la compétitivité Les travailleurs résistent

Sevelnord a été longtemps une usine qui appartenait à la fois à PSA et à Fiat, avant que Fiat ne se retire. PSA y a imposé un accord de compétitivité avec, comme c'est maintenant d'usage chez tous les constructeurs, un chantage à la clé. Les syndicats étaient appelés à signer pour un gel des salaires, des aggravations des conditions de travail, l'acceptation de la mobilité interne et externe. En échange, PSA « s'engageait » à produire un nouvel utilitaire à Sevelnord et à ne pas licencier.

L'accord a été signé à l'été 2012 par les syndicats SPI-GSEA, CGC et FO, mais pas par la CGT. Mais c'est seulement le 20 février que la direction a prévu d'arrêter le travail pendant deux heures pour l'expliquer aux travailleurs de l'usine ! Mais en fait, beaucoup ont déjà pu expérimenter les effets de cet accord qui ne devrait pourtant s'appliquer qu'au début mars.

L'usine a perdu 993 salariés

entre 2008 et 2012. En dix ans, les effectifs sont passés de 4 000 à 2 800 travailleurs. Il y a des départs dits « volontaires », des travailleurs soumis à des pressions et poussés à la démission, des mutations en tout genre, dans le groupe ou vers d'autres usines « partenaires ».

La pression est ressentie par tous : les suppressions de postes ont amené une aggravation des cadences. Ceux qui ont du mal à suivre physiquement sont

littéralement harcelés jusqu'à ce qu'ils craquent. C'est ce qui a été à l'origine des récents débrayages : les cadences sont devenues insupportables, les mutations forcées aussi, comme récemment de l'atelier ferrage au Montage. Ce ne sont pas des militants syndicaux qui ont donné le signal mais des travailleurs qui, tout simplement, ont arrêté le travail parce que « ce n'était plus possible ».

À cela s'ajoute le gel des salaires et la mise en place prochaine de « l'overtime » façon Toyota. La direction a rallongé le temps entre les postes du matin et de l'après-midi, de façon à pouvoir décider de rallonger le temps de production « si la production du poste était insuffisante ». Elle

s'engage à prévenir « au moins » deux heures avant la fin du poste. Autrement dit, on saura à quelle heure on vient au travail, mais on ne saura pas quand on le quitte...

Une autre innovation de PSA est le chômage tournant. C'est un chômage technique qui s'appliquerait par UEP (Unité élémentaire de production), ou par journée, ou par salarié, chacun son tour... ou un système qui combinerait les trois.

Alors évidemment tout le monde se pose la question : les voitures se vendent moins, paraît-il. Alors, pourquoi prévoir en même temps de l'overtime et du chômage technique ? Pourquoi ne pas lisser la production de façon à la répartir

entre tous ? Pourquoi ne pas travailler moins longtemps et à des cadences moins élevées ?

Mais ce n'est pas ainsi que raisonne PSA. S'il a annoncé des résultats financiers catastrophiques après des tripatouillages financiers et des jeux d'écriture, c'est bien pour faire pression sur les salariés, pour tenter de les convaincre d'accepter tous les sacrifices.

Un militant syndical de l'usine a relayé la propagande du patron en disant : « Le groupe est en train de sombrer, il faut tout faire pour le sauver ». Des travailleurs ont pu sans doute s'y laisser prendre quelque temps, mais les débrayages montrent que l'ambiance est en train de changer.

Correspondant LO

• Eurocopter – Marignane

Une grande entreprise qui ne connaît pas la crise ... au contraire de ses travailleurs

Si des entreprises licencient en avançant des bilans en berne, ce n'est pas le cas d'Eurocopter. Cela ne l'empêche pas de faire travailler plus vite et plus dur les quelque 12 000 salariés, dont 1 100 intérimaires et 2 000 sous-traitants, de son usine de Marignane.

Première entreprise mondiale de fabrication d'hélicoptères, son chiffre d'affaires a doublé en dix ans, passant à 6,3 milliards d'euros en 2012, contre 5,4 milliards en 2011.

Eurocopter recrute depuis des années, mais la charge de travail augmente plus vite que les effectifs. Tous les travailleurs le ressentent par l'accélération des cadences, l'augmentation des heures supplémentaires, toutes sortes de pressions. C'est sur leur dos que s'effectue la croissance annuelle de 10 % du chiffre d'affaires.

Faire travailler plus les ouvriers, pour plus de profits des actionnaires

Aux Ensembles mécaniques, l'équipe qui travaille sur l'hélicoptère léger, l'Écureuil, qui assemble la mécanique des appareils par exemple, est sollicitée pour travailler tous les jours de RTT et même le samedi matin. Cela permet de livrer les appareils dans toutes les conditions, même s'ils sont incomplets et qu'on va finir le travail sur la piste elle-même...

Aux Machines-outils, la plupart des jours fériés

sont travaillés en heures supplémentaires. Par ailleurs, depuis plusieurs années il existe des équipes en 7x7 pour faire tourner tours, machines à pointer ou rectifieuses 365 jours par an ou presque. La direction veut amortir rapidement ces machines dont certaines valent autour du million d'euros et donc les faire tourner coûte que coûte.

Au hangar M qui fabrique la structure du Super-Puma, aux horaires en 3x8 se sont ajoutées des heures supplémentaires le samedi matin. Les cadences sont importantes, les pressions multiples, car il y a une forte demande pour cet appareil qui sert aux plates-formes pétrolières et aux transports de troupes. Le responsable de production a fait savoir qu'un intérimaire qui s'aviserait de refuser une heure supplémentaire ne serait pas reconduit.

Bien entendu, les travailleurs ne se sentent pas de refuser les horaires en 3x8 payés avec 40 % de majoration et des indemnités kilométriques. Ainsi un ouvrier qui touche environ 1 500 euros net par mois touchera 1 900 euros net s'il travaille en 2x8 et jusqu'à



2 700 euros net en 3x8 ou 7x7. Mais au bout de quelques mois, voire de quelques semaines, la fatigue se fait sentir. Même les plus jeunes ont du mal à récupérer; fatigue chronique, troubles du sommeil, irritabilité, usure nerveuse en sont la conséquence.

Au hangar M, en tôlerie, plusieurs ouvriers ont demandé à arrêter les 3x8 pour éviter les nuits. La hiérarchie de ce secteur a cessé de demander des heures supplémentaires pour l'équipe de nuit, parce que les ouvriers protestaient ou posaient en congés leur poste de nuit.

C'est dans ce secteur que, il y a un an, un travailleur intérimaire de 62 ans a fait une chute mortelle, à trois heures du matin, du nez d'un appareil. Il y a quelques semaines, les praticables, échafaudages qui permettent de travailler devant l'appareil, les « docks de nez », qui faisaient défaut au moment de l'accident, ont fait leur apparition. Le M reste un hangar encombré de machines où les ouvriers travaillent entassés dans les

appareils pour gagner du temps.

En fait, sur la plupart des chaînes, c'est une véritable fourmilière humaine qui s'active sur chaque appareil, qui couché, qui debout, qui se contorsionnant dans l'appareil. Et si la technique est très moderne, l'outillage est souvent vieux, usé et inadapté.

Une politique d'intimidation

Pour faire passer les pressions, la direction a multiplié les procédures disciplinaires. Il y a seulement cinq ans, on comptait une dizaine de mises à pied par an. En 2012, elle a prononcé plus de quarante mises à pied.

Pour lui faire des reproches sur son rendement, un ouvrier est convoqué au bureau du chef d'ilot, en présence du chef d'atelier. On lui demande de se justifier, le tout assorti de mesures de rétorsion. Un machiniste peut être déplacé ou passé à un régime horaire lui faisant perdre plusieurs centaines d'euros par mois; sans compter des remarques

comme : « Tu n'as pas assez travaillé, on s'en souviendra au moment des rallonges. »

La direction utilise le système des augmentations individuelles, annoncées deux fois par an en présence de toute l'équipe, pour monter les ouvriers les uns contre les autres. Si l'un pense que l'augmentation d'un tel n'est pas « méritée », les bureaux de la hiérarchie lui sont ouverts pour « vider son sac ».

En septembre 2009 tous les syndicats, sauf la CGT, ont signé des accords Safe, très défavorables aux travailleurs: perte de huit vendredis de RTT, obligation de pointer en bleu, baisse des majorations et indemnités kilométriques pour les équipes, strict encadrement de la pause.

Toute cette politique de la direction se heurte cependant à une résistance qui, pour être discrète, n'en est pas moins réelle, ce que démontrent entre autres les efforts renouvelés des chefs cherchant des volontaires pour venir travailler le samedi.

Correspondant LO

Les chronos à la baisse

Ces dernières années sont arrivées à Eurocopter des machines sophistiquées, plus performantes, plus fiables, en même temps qu'on demandait un surcroît de travail aux salariés.

Ces machines permettent d'augmenter la productivité, avec de réels progrès techniques sur l'usinage à grande vitesse des dentures d'engrenages par exemple. Mais à chaque fois cela se paye par une intensification du travail. La direction a fait placer les tours non plus dans le même sens, l'un derrière l'autre, mais face à face, pour qu'un même ouvrier puisse travailler sur les deux machines. Puis elle a fait placer une colonne de contrôle

dimensionnel des pièces entre les deux machines. Ainsi l'ouvrier peut réaliser les contrôles « à temps masqué », c'est-à-dire pendant que sa machine tourne. Dernièrement, ceux qui travaillent sur les machines à tailler les engrenages se sont aperçus que les temps alloués avaient été... divisés par deux, et étaient donc pratiquement impossibles à réaliser. Cela veut dire courir de plus en plus pour se retrouver à la fin du mois avec un rendement insuffisant. À leurs réclamations il a été répondu qu'il était normal de diviser les temps par deux... puisqu'ils travaillaient sur une machine supplémentaire!

Correspondant LO

Des travailleurs sous-traitants traités de façon scandaleuse

De la restauration au nettoyage, en passant par la peinture, l'ingénierie, la documentation technique, la maintenance, il y a environ deux mille sous-traitants à Eurocopter. Il y en a aussi sur les chaînes de montage. En général moins bien payés, leurs conditions de travail sont pires, et ils ont encore moins de moyens de se plaindre.

Ainsi, il y a quelque temps, des sous-traitants s'étant garés sur un parking réservé aux embauchés Eurocopter se sont vus interdits de site, ce qui équivalait à un licenciement.

L'an dernier, pour avoir récupéré dans des poubelles Eurocopter du matériel jeté, de vieilles plaquettes à usiner dont ils se servent pour le travail, et évidemment pas à la

maison, trois sous-traitants ont pris une semaine de mise à pied. Ils avaient été filmés par les caméras de vidéo-surveillance. Des sous-traitants ayant cherché à monter un syndicat suite à un débrayage ont été intimidés, sanctionnés, jusqu'à ce que le dernier soit licencié.

Correspondant LO

• Crédit agricole

Dépréciations d'actifs... et austérité pour les salariés

La direction du Crédit agricole vient d'annoncer des pertes de 6,5 milliards d'euros, mais en fait 3,8 milliards pour l'ensemble du groupe avec le résultat des caisses régionales, ce qui n'est pas très étonnant vu les placements hasardeux qu'elle a faits, et de plus elle a procédé à des dépréciations d'actifs de près de 4 milliards.

Au Crédit agricole, le personnel est bien placé pour savoir que les profits ne signifient pas des améliorations pour lui, car fin 2011 la direction a annoncé 2 350 suppressions d'emplois dans le groupe, dans le même temps où elle annonçait un milliard de bénéfices.

Les résultats complets pour l'année 2012 n'étaient pas encore connus que déjà il a été annoncé dans de nombreux secteurs (Casa, Cacib, LCL) qu'il n'y aurait aucune augmentation de salaire collective.

Le groupe Crédit agricole, qui emploie 160 000 salariés dans le monde, comprend de nombreuses filiales dans plusieurs domaines d'activités, que ce soit l'assurance, le crédit à la consommation, le financement d'entreprises et de grands projets. Il est présent dans la banque de détail en France avec le réseau des 39 caisses régionales et celui de LCL. Quant à la filiale de banque et d'investissement



Cacib, son réseau s'étend également à l'international puisque des filiales sont présentes dans différents pays.

C'était d'ailleurs le cas en Grèce avec la banque Emporiki, dont le Crédit agricole avait pris 72 % du capital en 2006. Depuis, il l'a revendue à Alpha Bank, ce qui lui fait dire aujourd'hui que la crise grecque lui a coûté cher, mais le peuple grec paye bien plus cher les avatars du système bancaire.

Dans le même temps, le Crédit agricole s'engage dans de « nouvelles réductions de coûts », c'est-à-dire des économies sur le dos du personnel, des regroupements d'activités, des déménagements pour que les coûts immobiliers soient réduits, mais aussi des suppressions de postes, des départs non remplacés.

À Cacib, 200 millions d'euros d'économies sont annoncés d'ici 2015 pour améliorer la rentabilité : arrêt de certaines activités, mutualisation des moyens,

recours à la sous-traitance, entre autres.

Concrètement, les économies se font sur le dos des personnels, qui en font les frais tous les jours : après le plan social 2008, il y a eu le plan de 1 750 départs volontaires dans le monde et les salaires bloqués pour ceux qui restent. Des activités informatiques sont déjà sous-traitées à Singapour, des prestataires ont été renvoyés sans être remplacés. Au cours de l'année 2012, la direction a vendu CLSA, son courtier en Asie, à la société chinoise Citics et sa société de Bourse Cheuvreux au courtier Kepler. Seuls 20 % des 700 salariés seront repris par Kepler.

À l'image de grands groupes comme ArcelorMittal et PSA, le Crédit agricole procède à des dépréciations d'actifs. Ce qui est un artifice comptable permettant d'annoncer des résultats en baisse. Il s'agit de donner arbitrairement telle ou telle valeur à des actifs tels que les marques

commerciales, la réputation ou encore la propriété industrielle et commerciale. Le Crédit agricole par exemple dit qu'il doit réactualiser la valeur des parts de capital acquises dans des banques étrangères, dont la valeur aurait baissé depuis. Les Caisses régionales elles-mêmes ont déprécié leur participation dans Crédit agricole S.A. Cela diminue les résultats et permet aux patrons de dire que cela va mal et que les salariés doivent faire des sacrifices.

En réalité, ces « nettoyages de bilan » permettent surtout de se faire bien voir des actionnaires. D'ailleurs le cours de l'action a bondi dès que le Crédit agricole a annoncé qu'il allait procéder à 3,8 milliards d'euros de dépréciations d'actifs ! Mais, à quelque filiale du groupe Crédit agricole que l'on appartienne, il n'y a pas à se laisser abuser. De l'argent, il y en a, pour augmenter les salaires et maintenir les emplois.

Correspondant LO

• Air France

Saine méfiance et saines réactions des travailleurs

Quand le bulletin de paye de janvier est arrivé, cela a été l'émotion dans les hangars d'Air France à Orly-Nord. La prime d'ancienneté, jusqu'alors intégrée au salaire, figurait désormais à part. Même réaction à des kilomètres de là, à Roissy, au Fret (transport de marchandises) et à l'Escale (services aux passagers en aéroport).

Craignant un coup fourré, les travailleurs de ces secteurs ont débrayé pour aller demander des comptes à la direction. Et ses représentants ont eu beau vouloir se montrer rassurants, en affirmant que cela n'aurait aucune incidence sur les indemnités journalières de la Sécurité sociale, la retraite, les primes liées au salaire, etc., rien n'y fit. La méfiance vis-à-vis de la direction ne désarmait pas. Et elle l'a bien senti.

Alors, partout, les cadres chargés des relations humaines ont dû s'engager à rectifier les

fiches de paye. Et dès le lendemain, le DRH avalisa ce recul par une note de service diffusée dans toute l'entreprise, dans le but d'apaiser une inquiétude et un mécontentement qui ont déjà entraîné des réactions ici ou là.

En effet, en divers endroits de la compagnie, des travailleurs ont refusé les nouveaux horaires, comme à la Direction industrielle d'Orly, de Villeneuve et de Roissy. Dans le secteur de l'Informatique, à Paray-Vieille-Poste, c'est la réorganisation de leur service qui

a fait réagir les travailleurs. Il y a aussi eu d'autres mouvements de mécontentement face aux conséquences en matière d'emplois et de postes (dont des mutations) qu'aura la future fermeture d'une chaîne d'entretien des Airbus A340.

Certes, des syndicats (CFDT, FO, CGC) ont apposé leur signature en bas du plan patronal Transform 2015, dont toutes les mesures citées font partie. Ils ont ainsi entériné des milliers de suppressions d'emplois, le blocage des salaires, une moindre rémunération de l'ancienneté et une dizaine de jours de travail en plus par an. CFDT, CGC et UNSA-SNMSAC ont également approuvé un nouvel accord sur les horaires qui se solde par une nouvelle dégradation de nos

conditions de vie.

Mais la signature de quelques bureaucrates syndicaux n'engage que ces derniers et, surtout, elle ne reflète pas l'état d'esprit de la majorité du personnel. La direction marche donc sur des œufs et demande à ses cadres de faire profil bas pour ne pas provoquer de nouvelles réactions de mécontentement quand ils annoncent nouveaux horaires et autres mesures.

Et puis, si ces réactions spontanées n'ont jusqu'à présent visé que tel ou tel aspect du plan Transform 2015, la direction de la compagnie sait bien que toutes ses attaques contre l'emploi et les salaires pourraient en tout cas mériter de provoquer la colère du personnel.

Correspondant LO

• RATP – Ligne 13

La grève en riposte à une sanction

Le 12 février, la ligne 13 du métro parisien a fait grève pour protester contre une sanction très lourde, prise contre un travailleur renvoyé de la conduite dès sa première faute.

Avant cette mesure extrême, il existe un barème de sanctions déjà très lourdes pour les fautes de sécurité ferroviaire. Mais, sous prétexte que notre camarade était en période d'essai, il a été renvoyé de la conduite à son ancien poste d'agent de station.

Dès que la direction a senti qu'un mouvement de solidarité s'organisait autour de lui, elle s'est précipitée pour le muter sur une autre ligne, afin de l'isoler. À partir de ce moment, elle a mis tout en œuvre pour empêcher la grève, orchestrant même une véritable campagne de dénigrement contre notre camarade.

Contre la grève, jusqu'au dernier moment, elle a tenté l'intimidation et le chantage de toute sorte. Mais cela n'a eu pour effet que de mettre de l'huile sur le feu.

Ainsi le 12 février on a vu débarquer le directeur en personne, à 5 heures du matin au terminus, pour réorganiser le travail au mieux.

Même si pour les voyageurs la grève est passée inaperçue, la direction a dû faire venir des conducteurs d'autres lignes en renfort, le préavis de grève étant local et ne concernant que la ligne 13, tant les grévistes étaient nombreux.

La grève n'a pas réussi à faire revenir ce camarade à la conduite, mais pour les travailleurs de la ligne il s'agissait aussi de leur dignité. Ils ont exprimé leur ras-le-bol des conditions de travail difficiles de la ligne et de l'arrogance d'une direction qui se croit tout permis. La grève les a regonflés et soudés, et certains voudraient donner une suite au mouvement.

Correspondant LO

• Allocations familiales

Taxer encore les plus pauvres ?

Parmi les campagnes tous azimuts pour réduire les dépenses de l'État, une déclaration du premier Président de la Cour des comptes, Didier Migaud, a pris en ligne de mire les allocations familiales. Il a suggéré, pour combler le déficit de 2,6 milliards de la branche famille de la Sécurité sociale, de fiscaliser les allocations, c'est-à-dire de les englober dans le revenu déclaré par les familles et de les soumettre à l'impôt.

Après ce ballon d'essai, présenté comme une initiative individuelle, le gouvernement a commandé une étude sur la question, qui lui sera rendue fin mars. C'est le procédé habituel, accompagné d'une petite campagne médiatique, pour s'en prendre finalement au porte-monnaie de la population, en l'occurrence des parents.

Bien sûr, différentes



solutions sont évoquées. L'une, présentée comme plus équitable, consisterait à plafonner ou à attribuer ces allocations sous condition de ressources, les ménages les plus aisés n'attendant pas après les 127 euros mensuels pour élever deux enfants. Jospin, en son temps, avait essayé de mettre en place

ce plafonnement et avait dû faire machine arrière devant les réactions. Et depuis, aucun gouvernement ne s'y est risqué.

Les autres « pistes » envisagées par le gouvernement consisteraient soit à geler la revalorisation des allocations qui, pour le moment, augmentent en fonction du coût de la vie, soit à

les fiscaliser. Dans les deux cas, les plus touchés seraient les milieux modestes obligés de faire face à la hausse permanente du coût de la vie avec un revenu bloqué. Quant à la fiscalisation, elle augmenterait les impôts à la charge des ménages.

En réalité, les sommes versées sont à la fois bien

insuffisantes pour élever des enfants, trop limitées dans le temps, et pourtant vitales pour certaines familles. Et même avec un seul enfant à charge et donc pas d'allocation, beaucoup de parents aux revenus très bas ne s'en sortent pas.

Comme pour toutes les prestations sociales, le déficit de la branche famille est d'abord dû au manque de rentrées de cotisations de Sécurité sociale, en raison du chômage. Donner aux parents le moyen d'élever correctement leurs enfants nécessiterait d'abord de garantir les emplois. Cela nécessiterait aussi d'augmenter les salaires, au lieu de saupoudrer des aides de toute façon insuffisantes.

Il serait inadmissible, pour combler un déficit dû avant tout à la politique patronale, de taxer encore une fois les plus pauvres.

Sylvie MARÉCHAL

• Spanghero

Aux responsables de payer, et non aux ouvriers

L'annonce le 14 février par Benoît Hamon de la suspicion de fraude de la société Spanghero et le retrait de l'agrément sanitaire à l'entreprise a fait l'effet d'un cataclysme à Castelnaudary. C'est avec des larmes que certains ouvriers ont appris la nouvelle car, pour la plupart, cette suspension « à durée indéterminée » signifiait la mort de l'entreprise et donc la perte de leur emploi. Le rétablissement partiel de l'agrément prononcé par le ministre quelques jours plus tard a donc été un soulagement. Mais l'inquiétude demeure car le maintien des 330 emplois de l'entreprise, et ceux des sous-traitants, est loin d'être garanti.

Vendredi 15 février, des salariés de Spanghero sont allés manifester à la préfecture de Carcassonne pour réclamer le rétablissement de l'agrément sanitaire. C'était en fait emboîter le pas aux dirigeants de l'entreprise et aux autorités locales. Finalement, l'usine va pouvoir reprendre la production de viande hachée et de saucisseries ainsi que l'élaboration de plats cuisinés. En revanche, elle ne peut pas pour l'instant poursuivre le stockage de matières premières congelées, au moins jusqu'aux conclusions définitives de l'enquête. Des salariés resteront au chômage technique, payés à 60 %, et dans l'angoisse des résultats de l'enquête.

La décision du gouvernement de retrait de l'agrément sanitaire était destinée à montrer qu'il se préoccupait de la protection des consommateurs. Mais ce sont bien les choix politiques des gouvernements depuis des années qui ont abouti à la quasi-disparition des services de l'État chargés de contrôler

l'activité de ces entreprises de

l'agroalimentaire en laissant aux patrons le soin d'organiser eux-mêmes les contrôles.

Que ce soit les salariés qui trinquent pour les escroqueries de la direction est d'autant plus choquant que le travail dans la société Spanghero est particulièrement dur et les salaires au plus bas. Le fondateur de l'entreprise, Laurent Spanghero, qui affiche ses sympathies à droite, avait imposé, par exemple, que les heures

supplémentaires ne soient pas payées mais rattrapées au bon vouloir du patron. À contrario, quand l'activité est faible, il peut arriver que le salaire n'atteigne même pas le smic, faute d'un nombre suffisant d'heures travaillées.

Le scandale actuel révèle l'absurdité du fonctionnement de l'industrie agroalimentaire qui arrondit ses marges en créant des circuits insensés pour les produits. Il démontre

également l'irresponsabilité des dirigeants. Mais il ne doit pas avoir pour résultat de plonger dans la misère des centaines de familles et de ruiner une ville. Ce n'est pas aux salariés de payer, mais aux responsables. Ceux-ci ont gagné suffisamment d'argent, y compris avec des combines, pour pouvoir garantir les emplois et le paiement des salaires.

Correspondant LO

• Loiret

Contre une taxe éhontée sur les poubelles Une grève d'usagers

La colère a gagné la majorité des 80 000 habitants de 64 communes à l'est d'Orléans, suite à l'explosion de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères : plus de 300 % d'augmentation en moyenne pour deux fois moins de levées !

Le Sictom (Syndicat intercommunal de collecte et de traitements des ordures ménagères) de Châteauneuf-sur-Loire, prenant prétexte du Grenelle de l'Environnement, a remplacé l'ancienne taxe indexée sur la valeur locative par un calcul du nombre de levées annuelles, grâce à des poubelles soi-disant « intelligentes » munies d'une puce électronique.

Les augmentations sont intolérables pour beaucoup : « Avant je payais 75 euros, comment vais-je pouvoir verser une

somme de 229 euros avec ma toute petite retraite ? » confiait une retraitée. Sur la commune d'Ingrannes, une étude montre que sur 223 foyers, quatorze vont payer au total 1 800 euros de moins, alors que les 209 foyers restants vont payer 33 500 euros en plus. Cette nouvelle répartition de la facture est totalement injuste car elle ne tient aucun compte du revenu des habitants.

Sous l'impulsion d'une poignée d'habitants d'Ingrannes, un collectif a vu le jour : le Collectif Actif 64, qui a

pour mot d'ordre l'annulation de ces tarifs exorbitants. Six réunions publiques ont réuni 1 600 personnes, dont plus de 700 ont cotisé. Une pétition rassemble déjà près de 10 000 signatures et les habitants refusent d'utiliser leur poubelle à puce.

Depuis deux mois la mobilisation s'est étendue. Le 26 janvier, une manifestation à Châteauneuf-sur-Loire a rassemblé 3 000 personnes, du jamais vu dans cette commune de 8 000 habitants ! Le 10 février, à l'appel du collectif, 4 000 poubelles ont été déposées devant les mairies des 64 communes.

Devant cette situation, le préfet a vivement conseillé

aux délégués du Sictom de se prononcer pour un retour à l'ancienne taxe lors d'un vote prévu le 21 février et le collectif a envoyé des courriers demandant à tous les maires de prendre clairement position contre la hausse.

La lutte collective commence à payer. Dans les manifestations et dans la presse régionale, certains affichent leur « esprit de révolte ». Un retraité dénonçait : « Je ne peux pas sentir le système, le fait qu'une petite caste décide pour tout le monde, sans consultation. » Cette mobilisation collective est un exemple à suivre.

Correspondant LO